
RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION SUR L'EXERCICE 2019 & PERSPECTIVES 2020
--

Conformément à l'article R.1411-7 du code général des Collectivités Territoriales, La Crau Energies Vertes a réalisé le présent rapport annuel sur la délégation de service public dont elle est titulaire.

Valorisation Energétique du BIOGAZ Du Centre de Stockage de Déchets La Crau

1. Cadre général de la D.S.P.

1.1. Caractéristiques principales du contrat

Par convention n° 12/024 en date du 24/01/2012, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, devenue la Métropole d'Aix-Marseille Provence, a confié au groupement solidaire d'entreprises constitué des sociétés Verdesis France (devenue Dalkia Biogaz) et GRS Valtech, auquel s'est substituée de plein droit la société La Crau Energies Vertes, la valorisation énergétique du biogaz du centre de stockage de déchets de La Crau, y compris l'entretien et le réglage du réseau de biogaz et le traitement des lixiviats.

Par deux avenants, respectivement notifiés au délégataire le 4 mars 2015 et le 10 juillet 2017, certaines modalités d'exécution de la convention précitée ont été modifiées.

1.2. Faits marquants de l'exercice 2019

La production électrique s'élève à 26 091 MWh au 31 décembre 2019 versus 28 516 MWh en 2018, soit une diminution d'environ - 9% par rapport à l'année dernière. La baisse de la production électrique, ainsi que le recul des ventes d'énergie sur l'exercice 2019, sont liés notamment :

- d'une part, à la maintenance pour gros entretien et renouvellement (GER) des 40 000 heures des moteurs, effectuée au courant des mois de mai et juin ;
- et d'autre part, la panne des moteurs issue d'un problème sur la filtration de biogaz en fin d'année.

La campagne des travaux d'amélioration du réseau de biogaz prévue en fin d'année a été décalée en début 2020, en raison de la panne des moteurs à fin 2019.

Les améliorations engagées sur la partie Nucléos sont terminées et cela a permis au site d'avoir un traitement de lixiviats 100% opérationnel.

Les comptes financiers 2019 ont été soumis aux Commissaires aux Comptes, le Cabinet KPMG, et n'ont pas fait l'objet, à ce jour, d'observations de leur part.

2. Compte rendu technique

L'installation de valorisation du biogaz La Crau Energies Vertes a été raccordée au réseau ENEDIS le 21 mars 2014. L'exploitation de l'installation a démarré le 1^{er} juin 2014. L'année 2019 est donc la cinquième année pleine en exploitation.

Données	2016	2017	2018	2019
Production d'électricité nette (MWh)	32.007	33.064	28.516	26.091
Production thermique (MWhth)	33.070	31.700	28.067	23.129
Volume valorisé (Nm³)	22.490.310	22.568.654	18.552.192	16.831.104
Taux moyen CH4 (%)	36%	35%	41%	42%
Disponibilité globale (%)	93%	96%	93%	88%
Temps d'arrêts (h)	573	318	637	1 030
Efficacité énergétique - V (%)	84%	85%	78%	74%
Rendement global de l'installation (%)	81%	82%	75%	70%
Volume lixiviats traités (m³)	7019	6821	3409	7091
Quantité de boues évacuées (tonnes)	15,56	39,5	29,32	33,64
Consommation soutirage (MWh)	1177	1111	908	926

3. Compte rendu financier

3.1. Politique tarifaire

Conformément à l'arrêté ministériel du 19 mai 2011 applicable à l'unité de valorisation électrique du biogaz, le tarif de base et la prime à l'efficacité énergétique ont été actualisés selon les formules de révision associées et l'évolution des indices économiques qui les composent.

3.2. Détail sur la formation du Chiffre d'Affaires

L'intégralité des recettes liées à la production d'énergie (électricité et chaleur) sur l'exercice 2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Période	Recettes Electricité (€ HT)	Recettes Chaleur (€ HT)	Régul PEE (€ HT)	Chiffre d'affaires 2019 (€ HT)
janv-19	230 735	113 643	-	344 379
févr-19	191 020	94 083	-	285 103
mars-19	239 634	118 026	-	357 661
avr-19	230 806	113 678	-	344 484
mai-19	183 951	90 601	-	274 552
juin-19	178 079	87 709	-	265 788
juil-19	205 096	101 015	-	306 112
août-19	229 138	112 857	-	341 995
sept-19	206 440	101 678	-	308 118
oct-19	204 176	100 562	-	304 739
nov-19	140 002	-	-	140 002
déc-19	48 941	-	92 500	141 441
TOTAL 2019	2 288 022	1 033 853	92 500	3 414 374

La régularisation PEE concerne les recettes chaleur des mois de novembre et de décembre estimées sur la base de l'ancien tarif, dans l'attente de la validation par EDF Obligation d'Achat du nouveau tarif chaleur à appliquer à partir du 1^{er} novembre 2019.

3.3. Ressources humaines

3.3.1. Organisation générale

L'organisation générale des ressources humaines n'a pas évolué au cours de l'exercice 2019.

3.3.2. Organisation opérationnelle

En 2019, l'organisation opérationnelle n'a pas connu d'évolution, 3 techniciens à temps plein sont rattachés à ce site (cf. §4.2. Compte de Résultat - Conduite et gestion administrative).

3.3.3. Fonctions supports

Les fonctions supports sont restées les mêmes que lors du précédent exercice et sont facturées à hauteur de 3% du total du chiffre d'affaires annuel issu de la vente d'énergie.

3.4. Suivi du patrimoine

3.4.1. Immobilisations

Le tableau ci-dessous indique les variations de l'année 2019 :

	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Valeur Brute des Immobilisations (€)	9 760 816	59 970	0	9 820 786

La variation des immobilisations correspond principalement aux travaux de rénovation de l'armoire électrique pour 36.425 € et aux travaux de mise en service de la pompe lixiviats en mode automatique (réalisation by-pass tuyauterie, installation des soupapes de décharge, programmation de l'automate, raccordement de débitmètre pour lixiviats...) pour 19.055 €.

3.4.2. Variation du patrimoine

En 2019, le patrimoine n'a pas subi d'évolution significative, hors amortissement comptable des immobilisations.

3.4.3. Programme d'investissement

Il n'est pas prévu d'investissements majeurs dans le cadre de cette délégation, l'essentiel ayant été constitué lors de la construction de la centrale.

Il convient de relever que la plupart des travaux d'entretien du réseau de dégazage ou de collecte des lixiviats du site constituent des charges d'exploitation.

3.4.4. Recherche et Développement

Aucune dépense éligible au titre de la Recherche et du Développement n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

4. Economie de la délégation

Le bilan et le compte de résultat de La Crau Energies Vertes sont les suivants.

4.1. Bilan

La Crau Energies Vertes - Bilan en €		
ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles (nettes)	6 268 772	6 714 546
Total actif immobilisé	6 268 772	6 714 546
Stock	81 860	124 633
Clients et comptes rattachés	141 441	352 469
Autres créances	158 761	260 744
Disponibilités	0	0
Charges constatées d'avance	52 488	57 042
Total actif circulant	434 550	794 888
TOTAL ACTIF	6 703 322	7 509 434
PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	300 000	300 000
Réserve légale	30 000	30 000
Report à nouveau	2 373	2 945
Résultat de l'exercice	1 096 436	725 692
Total capitaux propres	1 428 810	1 058 637
Provisions pour risques et charges	0	1 007 641
Total provisions	0	1 007 641
Emprunts et dettes financières diverses	3 549 994	4 226 184
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	508 480	708 821
Dettes fiscales et sociales	5 931	2 310
Autres dettes	1 210 107	505 843
Total dettes	5 274 512	5 443 156
TOTAL PASSIF	6 703 322	7 509 434

4.1.1. Immobilisations corporelles (nettes)

La variation de - 445 774 € des immobilisations corporelles nettes entre 2019 et 2018 correspond :

- à la dotation aux amortissements des actifs immobilisés pour - 672 120 € (cf. § 4.2. Compte de Résultat - Dotations aux amortissements des immobilisations) ;
- à la reprise de l'amortissement afférent aux éléments d'actifs sortis et remplacés dans le cadre de la maintenance GER de 40 000 heures des moteurs pour + 166 376 € (cf. § 4.2. Compte de Résultat - Résultat exceptionnel) ;
- et, à l'augmentation de la base des immobilisations au cours de l'exercice 2019 pour + 59 970 € (cf. § 3.4.1. Immobilisations).

4.1.2. Stock

Le stock est valorisé à un montant de 81 860 € à fin 2019 versus 124 633 € à fin

2018. Le détail des stocks au 31.12.2019 est le suivant :

Description	Fournisseur	Prix U.	Quantité 2019	Montant Total 2019
Bague racleuse	Clarke	66,98 €	7	468,86 €
Huile moteur	Q8	1,77 €	8000	14 160,00 €
puît de bougie	Clarke	42,83 €	1	42,83 €
appareil delta T intercooler et reniflard	Clarke	675,86 €	3	2 027,58 €
axe de piston S4	Clarke	84,85 €	3	254,55 €
Bande joint échangeur fumée	Clarke	16,51 €	1	16,51 €
bielle S4	Clarke	1 019,59 €	3	3 058,77 €
Bobine d'allumage	Clarke	117,35 €	3	352,05 €
Bypass turbo	Clarke	986,67 €	1	986,67 €
Carte automate AI 4622	Clarke	170,84 €	2	341,68 €
Carte automate AO 4622	Clarke	175,72 €	2	351,44 €
Carte automate DI 9371	Clarke	59,28 €	2	118,56 €
Carte automate DO 9322	Clarke	70,83 €	2	141,66 €
cartouche préchauffage	Clarke	274,82 €	1	274,82 €
chemise S4	Clarke	297,55 €	3	892,65 €
circlip axe piston S4	Clarke	0,36 €	6	2,16 €
coussinet de bielle S4	Clarke	212,59 €	3	637,77 €
culasse S4 neuve	Clarke	3 228,16 €	2	6 456,32 €
Goujon de réglage culbuteur	Clarke	7,22 €	121	873,62 €
goupille cylindrique rempli 288501 ajust rehausse	Clarke	0,36 €	210	75,60 €
Grain réglage culbuteur	Clarke	15,78 €	120	1 893,60 €
intercooler S4	Clarke	6 982,18 €	1	6 982,18 €
Joint canne teflon	Clarke	2,31 €	136	314,16 €
Joint cuivre thermocouple	Clarke	0,36 €	22	7,92 €
joint d'huile sous culasse S4	Clarke	2,56 €	6	15,36 €
Joint ech sortie culasse	Clarke	17,56 €	8	140,48 €
joint sous réhausse S4-S6 rempli 348074	Clarke	15,08 €	3	45,24 €
Joint torique	Clarke	2,26 €	3	6,78 €
Joint torique	Clarke	2,21 €	36	79,56 €
Joint torique	Clarke	13,51 €	9	121,59 €
Joint torique	Clarke	13,04 €	11	143,44 €
Joint torique	Clarke	61,67 €	9	555,03 €
Joint torique	Clarke	59,03 €	29	1 711,87 €
Joint torique	Clarke	2,03 €	6	12,18 €
Joint torique	Clarke	3,08 €	3	9,24 €
Joint torique	Clarke	12,07 €	6	72,42 €
joint torique chemise S4 (3 PAR CHEMISE)	Clarke	7,15 €	9	64,35 €
joint torique d'admission	Clarke	5,33 €	3	15,99 €
Morris (Rampe connectique)	Clarke	495,79 €	12	5 949,48 €
pick up arbre à cames S4	Clarke	198,75 €	1	198,75 €
pick up magnétique vilebrequin	Clarke	116,45 €	2	232,90 €
Pion de centrage	Clarke	0,36 €	210	75,60 €
pompe de recirculation HT	Clarke	1 579,14 €	1	1 579,14 €
Pontet	Clarke	107,58 €	4	430,32 €
Rallonge puit de bougie	Clarke	96,81 €	1	96,81 €
Rehausse	Clarke	518,54 €	1	518,54 €
Thermocouple	Clarke	89,51 €	5	447,55 €
vis bielle S2-S3-S4 M18 96	Clarke	10,36 €	10	103,60 €
CANNE D ALLUMAGE	Clarke	185,71 €	5	928,55 €
SAFI	Clarke	804,61 €	2	1 609,22 €
JOINT INTERCOULEUR	Clarke	68,18 €	4	272,72 €
JOINT PLAT	Clarke	1,99 €	53	105,47 €
SILENT BLOC MOTEUR	Clarke	24,14 €	14	337,96 €
FILTRE A AIR	Clarke	236,28 €	3	708,84 €
ACIDE BATTERIE	Clarke	2,35 €	23	54,05 €
VANNE VALPE PETITE	LRI	395,00 €	3	1 185,00 €
VANNE VALPE GRANDE	LRI	690,00 €	2	1 380,00 €
VANNE CIRCUIT EAU CHAUDE	LRI	74,70 €	4	298,80 €
CARTOUCHE GRAISSE MULTI EP3	TOTAL	7,71 €	17	131,04 €
CARTOUCHE GRAISSE ALTERNATEUR	Clarke	8,00 €	1	8,00 €
SIGNAL CAN RAMPE B	Clarke	530,75 €	1	530,75 €
SIGNAL CAN RAMPE A (CABLE)	Clarke	530,75 €	1	530,75 €
CABLE PICK UP	Clarke	31,90 €	1	31,90 €
CABLE TECGET	Clarke	285,76 €	1	285,76 €
SEGMENT	Clarke	97,23 €	2	194,46 €
SEGMENT ETANCHEITE	Clarke	52,06 €	1	52,06 €
CALE BIELLE	Clarke	58,15 €	3	174,45 €
ANTI MOUSSE	DERYPOL	2,17 €	500	1 085,00 €
MOTEUR VENTILATEUR NUCLEOS	SOREC	409,37 €	3	1 228,11 €
POCHE ANALYSE	VSA	18,92 €	10	189,21 €
Axe de piston S4	Clarke	93,24 €	3	279,72 €
Calorifuge rampe A	Clarke	476,71 €	2	953,42 €
Calorifuge rampe B	Clarke	600,30 €	2	1 200,60 €
Mailles Nucleos fines (ou petites mailles)	Nucleos France	50,00 €	100	5 000,00 €
Mailles Nucleos épaisses (ou grandes mailles)	Nucleos France	150,00 €	50	7 500,00 €
Vannes guillottes	LRI	325,00 €	6	1 950,00 €
Faisceau de cable rampe A	Clarke	296,03 €	1	296,03 €
Total Stock au 31.12.2019 - La Crau Energies Vertes :				81 860,05 €

4.1.3. Clients et comptes rattachés

Le poste Clients et comptes rattachés s'élève à 141 441 € et correspond aux recettes de vente d'énergie à EDF Obligation d'Achat concernant le mois de décembre 2019 (cf. § 3.2. Détail sur la formation du chiffre d'affaires).

4.1.4. Autres créances

Le poste Autres créances s'élève à 158 761 € et correspond notamment aux créances de TVA pour 147 344 €.

4.1.5. Provision pour risques et charges

Le tableau ci-dessous présente la variation du poste « provisions pour risques et charges » sur l'exercice 2019 :

	01/01/2019	Dotation (+)	Reprise (-)	31/12/2019
Provision pour risques et charges (€)	1 007 641	149 608	1 157 249	0

Initialement, cette provision sert à lisser la charge à venir des maintenances GER des moteurs, y compris l'overhaul de 60 000 heures en 2021 dont le coût prévisionnel est estimé d'environ 971 000 €.

A noter qu'un changement de méthode de comptabilisation des provisions GER est intervenu en 2019. La nouvelle méthode désormais appliquée, intitulée « capitalisation de dépenses de maintenances majeures et d'overhaul à postériori », consiste à comptabiliser les coûts de maintenance GER en tant qu'immobilisations, dès lors que la prestation GER est réalisée. En conséquence, il n'y a plus lieu de constituer une réserve future de charge GER sous forme de provision au passif du bilan. La provision GER est donc intégralement reprise au 31.12.2019 pour le montant de 1 157 249 €.

4.1.6. Emprunt et dettes financières diverses

Pour le détail des emprunts et dettes financières diverses, se reporter au paragraphe 4.3. « Engagement à incidences financières ».

4.1.7. Autres dettes

Le poste « Autres dettes » se compose essentiellement du compte-courant avec Dalkia Biogaz (paiement des factures des maintenances annuelles, temps-homme, achat de charbon, élimination, etc.) à hauteur de 1 012 993 €.

4.2. Compte de résultat

La Crau Energies Vertes - Compte de Résultat en €				
		31/12/2019	31/12/2018	Variation 2019-2018
(1)	Vente d'électricité	2 288 022	2 465 375	-177 354
	Vente de chaleur, yc Régularisation PEE	1 126 353	1 214 246	-87 894
	Reprises de provisions GER	1 157 249	0	1 157 249
	Autres produits	434	0	434
Total Produits d'exploitation (1)		4 572 058	3 679 622	892 436
(2)	Variation de stock	42 773	57 115	-14 341
	Redevance Biogaz	194 922	191 646	3 276
	Traitement charbon	149 036	204 904	-55 868
	Electricité	68 965	62 296	6 669
	Huile moteur	82 876	56 820	26 056
	Maintenance conduite & moteur	693 172	476 002	217 169
	Maintenance turbine - FPP	30 840	58 742	-27 902
	Maintenance Autres	171 310	276 256	-104 946
	Location	13 912	9 054	4 858
	Achats matériels, fournitures et équipements	25 804	3 827	21 977
	Assurances	92 648	75 726	16 921
	Frais administratifs et honoraires divers	109 054	119 712	-10 658
	Services bancaires	365	611	-246
	Impôts et taxes	35 689	36 737	-1 048
	Dotations aux provisions GER	149 608	175 300	-25 692
Total Charges d'exploitation (2)		1 860 974	1 804 748	56 225
Excédent brut d'exploitation (EBITDA) = (1) - (2)		2 711 084	1 874 873	836 210
% Ebitda / CA		59%	51%	
(3)	Dotations aux amortissements	672 120	647 290	24 830
Résultat Opérationnel (EBIT) = (1) - (2) - (3)		2 038 964	1 227 584	811 381
% Ebit / CA		45%	33%	
(4)	Résultat financier	-152 993	-179 046	26 052
	Résultat exceptionnel	-318 673	0	-318 673
	Impôts sur les sociétés	-470 862	-322 846	-148 016
Résultat net = (1) - (2) - (3) + (4)		1 096 436	725 692	370 744
% RN / CA		24%	20%	

Produits d'exploitation

Chiffre d'affaires lié à la vente d'énergie

Le chiffre d'affaires d'électricité et de chaleur total en 2019 s'élève à 3 414 374 € versus 3 679 622 € en 2018, soit une diminution d'environ - 7% à mettre en lien avec la baisse de la production électrique (cf. § 1.2. Faits marquants de l'exercice 2019).

Reprises de provisions GER et autres produits

Le changement de méthode de comptabilisation des dépenses GER au cours de l'exercice 2019, tel que décrit dans le § 4.1.5. Provision pour risques et charges, a conduit à solder les provisions GER au bilan et, en conséquence, à reprendre l'intégralité de ces provisions sous forme de produit d'exploitation au compte de résultat pour le montant de 1 157 249 €.

Les autres produits correspondent aux ajustements de certains écarts comptabilisés sur les factures. Aucun autre produit n'est enregistré sur l'exercice 2019.

Charges d'exploitation

Rémunération du biogaz

La rémunération du biogaz s'élève en 2019 à 194 922 €. Elle représente environ 6% du chiffre d'affaires annuel lié à la vente d'énergie.

Prétraitement du biogaz

La filtration du biogaz représente un coût de 149 036 €, soit une diminution d'environ 56 000 € par rapport à l'année dernière, à mettre en lien avec le recul du volume annuel de biogaz valorisé (- 9%).

Coûts de maintenance (Moteurs, turbines et divers)

Les coûts de maintenance des turbines, moteurs et divers s'élèvent respectivement à 30 840 €, à 433 289 € et à 171 310 €, soit un coût total de 635 439 € en 2019 versus 558 409 € en 2018 ; ce qui représente une augmentation d'environ 77 000 €. Elle s'explique principalement par la maintenance curative des moteurs en fin d'année suite à un problème survenu sur la filtration de biogaz, et par le report en 2020 des travaux d'amélioration du réseau de biogaz.

Electricité

Les consommations électriques en 2019 sont de 68 965 €, soit environ + 11%

par rapport à 2018, notamment en lien avec la réduction de la taxe TICFE-CSPE plus élevée en 2018 qu'en 2019, respectivement de 7 065 € versus 518 €.

Assurances

Le montant de la prime d'assurance de la police dommages-bris de machines s'élève à 92 648 € en 2019, en hausse de + 22% par rapport à 2018, à mettre en lien notamment avec les régularisations d'assurance des années 2017 et 2018 pour environ 14 000 €.

Conduite et gestion administrative

Les coûts de conduite (englobant principalement la masse salariale) directement affectés à La Crau Energies Vertes s'élèvent à 259 883 €. Ceux-ci se composent de 3 techniciens à temps plein et un quart-temps d'encadrement. S'ajoute à ce montant, celui de la gestion administrative pour 3% du chiffre d'affaires réalisé sur la période (hors reprises de provisions GER et autres produits), afin de couvrir l'ensemble des fonctions supports (facturation, comptabilité, direction générale, suivi commercial et opérationnel). Pour 2019, la charge de gestion administrative s'élève à 102 431 €.

Dotations aux amortissements des immobilisations

Les dotations aux amortissements 2019 s'élève à 672 120 €. La variation de ce poste par rapport à l'année dernière est due à l'amortissement complémentaire des immobilisations acquises sur la période (cf. § 3.4.1. Immobilisations), et à l'effet année pleine de l'amortissement des immobilisations acquises au cours de la période précédente.

Dotations aux provisions GER

Les dotations aux provisions GER sont enregistrées dans les comptes au 31.12.2019 pour le montant de 149 608 €. Cette provision correspond à la quote-part de l'année en cours des différentes maintenances prévues entre août 2015 et septembre 2021, date estimée pour la maintenance des 60 000 heures. Cependant, les dotations aux provisions GER sont neutralisées par la reprise intégrale des provisions GER, faisant suite au changement de méthode de comptabilisation de ces provisions en 2019 (cf. § 4.1.5. Provision pour risques et charges).

Le bénéfice d'exploitation s'élève à 2 038 964 €.

Le résultat financier est de – 152 993 €.

Le résultat financier se compose des intérêts financiers pour le remboursement de la dette et du compte-courant vis-à-vis de Dalkia Biogaz (cf. § 4.3. Engagement à incidences financières).

Le résultat exceptionnel est de – 318 673 €.

Le résultat exceptionnel est constitué de la charge exceptionnelle, qui correspond à la sortie de la valeur nette comptable (VNC) des éléments d'actifs remplacés dans le cadre de la maintenance GER de 40 000 heures des moteurs. Cette VNC s'obtient par déduction de la valeur brute des éléments d'actifs sortis qui s'élève à 485 048 €, de l'amortissement cumulé à la date de la maintenance GER pour le montant de 166 376 €.

Impôt sur les sociétés

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la société La Crau Energies Vertes est intégrée au périmètre d'intégration fiscale d'EDF.

L'impôt sur les sociétés pour l'année 2019 est estimé à 470 862 €.

Le résultat net de La Crau Energies Vertes s'élève pour l'exercice 2019 à 1 096 436 €.

Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2019, aucun salarié ne détient de participation au capital social.

L'ensemble de ces éléments sont détaillés plus largement dans les annexes 1 à 4.

4.3. Engagement à incidences financières

Echéancier de remboursement

Sur la base d'un capital emprunté de 6 423 799 €, remboursable en 38 annuités à un taux de 3,80%, l'échéancier 2019 est le suivant :

Date Échéance	Capital initial	Annuité	dont intérêts	dont remboursement	Capital final
31/03/2019	4 226 183,58	209 196,08	40 148,74	169 047,34	4 057 136,24
30/06/2019	4 057 136,24	208 018,39	38 971,05	169 047,34	3 888 088,90
30/09/2019	3 888 088,90	206 805,00	37 757,66	169 047,34	3 719 041,56
31/12/2019	3 719 041,56	205 163,37	36 116,03	169 047,34	3 549 994,22

4.4. Relations financières avec la Métropole d'Aix Marseille Provence

Redevance

Au terme de l'article 14 de la Convention du 24/01/2012, La Crau Energies Vertes doit payer annuellement à la Métropole d'Aix-Marseille Provence une redevance.

Compte tenu des termes de l'article 3 de l'avenant n°1 de ladite Convention, le montant de cette redevance s'est élevé à 194 922 € en 2019. Il est composé de la redevance annuelle minimale garantie (redevance fixe) à hauteur de 182 000 €, et de la révision du coefficient L au 1^{er} janvier 2019 indexé sur la redevance fixe pour un montant de 12 922 €.

Le détail du calcul de la redevance versée à la Métropole d'Aix-Marseille Provence pour l'année 2019, hors révision du coefficient L, est présenté en annexe 5.

5. Mesures d'amélioration proposées par le délégataire

Afin d'optimiser le captage de biogaz et donc de limiter son impact de décroissance sur la production électrique, des travaux curatifs sur le réseau ont été décidés et devraient intervenir début d'année 2020.

Le remplacement du système d'éclairage du site par les éclairages type LED sera réalisé au cours de l'année 2020 dans le but d'économie d'énergie.

Une piste concernant l'amélioration de la communication entre les différents équipements est à l'étude (réfection de la fibre optique).

ANNEXES GENERALES

LISTE DES ANNEXES

- N° 1 LIASSE FISCALE 2019
- N° 2 BALANCE GENERALE 2019
- N° 3 PLAQUETTE DES ETATS FINANCIERS 2019
- N° 4 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 2019
- N° 5 REDEVANCE 2019



La Crau Energies Vertes

2019



Sommaire

Sommaire	17
1 Synthèse de l'année 2019	18
1.1 Données clés et principaux indicateurs	18
1.2 Exploitation de l'installation et performances	19
1.2.1 Valorisation du biogaz	19
1.2.2 Qualité du biogaz	19
1.2.3 Disponibilité de l'installation de valorisation	20
1.2.4 Production d'énergie	21
1.2.5 Prime à l'efficacité énergétique	22
1.2.6 Traitement du lixiviat	22
1.2.7 Volume de boues évacuées	23
1.2.8 Consommation des réactifs du traitement du biogaz	23
1.2.9 Consommations électriques	24
1.3 Opérations de maintenance et réglages de réseau	25
1.4 Journal des travaux et entretiens réalisés en 2019	25
1.5 Contrôles réglementaires en 2019	25
2 Perspectives pour 2020	26
3 Annexes	27
3.1 Annexe 1 : Attestation d'assurance de La Crau Energies Vertes	27

1 Synthèse de l'année 2019

L'installation de valorisation du biogaz La Crau Energies Vertes a été raccordée au réseau ENEDIS le 21 mars 2014. L'exploitation de l'installation a démarré le 1^{er} juin 2014. L'année 2019 est donc la cinquième année pleine en exploitation.

Données	2016	2017	2018	2019
Production d'électricité nette (MWh)	32.007	33.064	28.516	26.091
Production thermique (MWh _{th})	33.070	31.700	28.067	23.129
Volume valorisé (Nm ³)	22.490.310	22.568.654	18.552.192	16.831.104
Taux moyen CH ₄ (%)	36%	35%	41%	42%
Disponibilité globale (%)	93%	96%	93%	88%
Temps d'arrêts (h)	573	318	637	1 030
Efficacité énergétique - V (%)	84%	85%	78%	74%
Rendement global de l'installation (%)	81%	82%	75%	70%
Volume lixiviats traités (m ³)	7019	6821	3409	7091
Quantité de boues évacuées (tonnes)	15,56	39,5	29,32	33,64
Consommation soutirage (MWh)	1177	1111	908	926

1.1 Données clés et principaux indicateurs

Ces données concernent l'exploitation du site sur l'ensemble de l'année 2019 :

- Volume de biogaz valorisé : **16 831 104 Nm³**
- Taux de CH₄ moyen : **42%**
- Energie électrique nette : **26 091 MWh_{élec}** soit l'équivalent de 2 139 tonnes de CO₂ évitées et la consommation électrique de 11 221 habitants
- Energie thermique produite estimée: **23 129 MWh_{th}** soit l'équivalent de la consommation annuelle en chaleur de 1 793 foyers.
- Volume de lixiviat traité : **7 091 m³**
- Quantité de boues évacuées : **33,64 tonnes**
- Consommation de l'installation: **926 MWh_{élec}** (soutirage) et **22 MWh_{élec}** (autoconsommation).
- Disponibilité de l'installation : **88%** (arrêts ENEDIS inclus).
- Disponibilité moyenne de fonctionnement des modules Nucléos : **87 %***
- Rendement de l'installation : **70%**

*La disponibilité des modules Nucléos est estimée sur la base des temps de marche des ventilateurs.

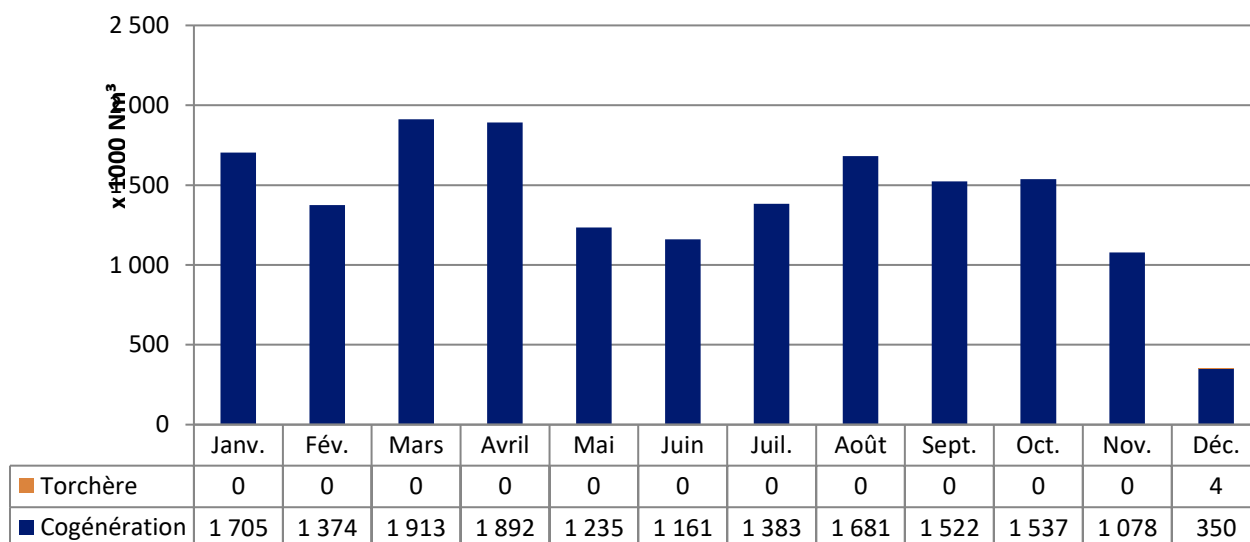
1.2 Exploitation de l'installation et performances

1.2.1 Valorisation du biogaz

Au total, en 2019, l'installation a valorisé près de 16 831 104 Nm³ de biogaz. Pendant le mois de décembre, 4 170 Nm³ de biogaz ont été torché à cause du long arrêt des moteurs. La torchère a été en route pendant 228 heures pendant ce mois-ci.

Le graphe suivant montre les quantités valorisées et torchées mensuellement :

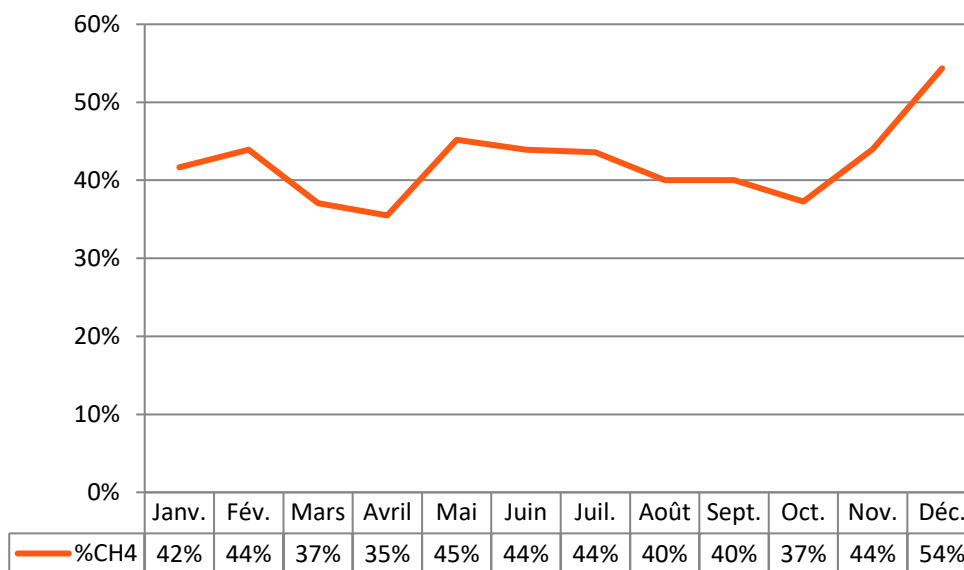
Volumes de biogaz valorisé (en kNm³)



1.2.2 Qualité du biogaz

Le graphe suivant trace les évolutions des taux de CH₄ à partir des mesures continues de l'analyseur de biogaz en ligne.

Evolution du taux de CH₄

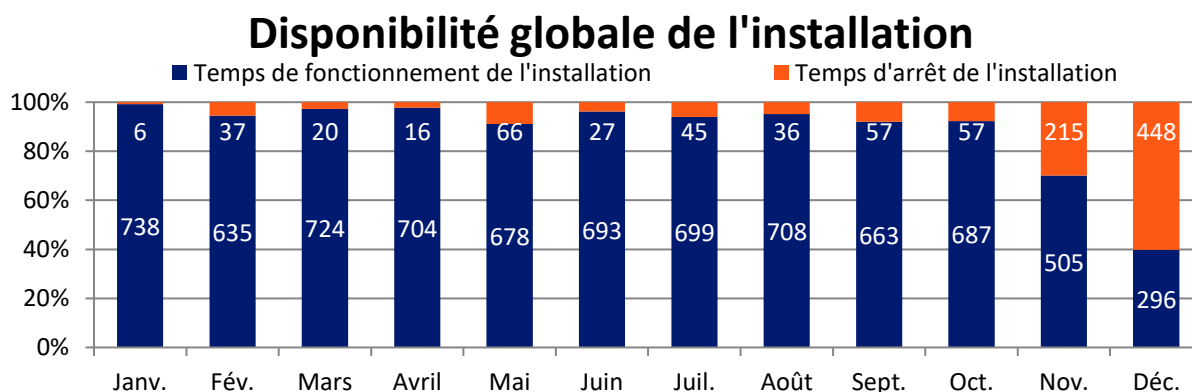


Sur l'année 2019, le taux de CH₄ moyen s'élève à 42%. Ce qui correspond à une amélioration d'1 point par rapport à l'année 2018.

L'amélioration du taux de CH₄ est essentiellement due du fait que le site a eu un fonctionnement dégradé en fin d'année (faible consommation de biogaz entraînant une hausse de qualité en CH₄).

1.2.3 Disponibilité de l'installation de valorisation

La production d'électricité de l'installation dépend de la disponibilité de celle-ci tout au long de l'année :



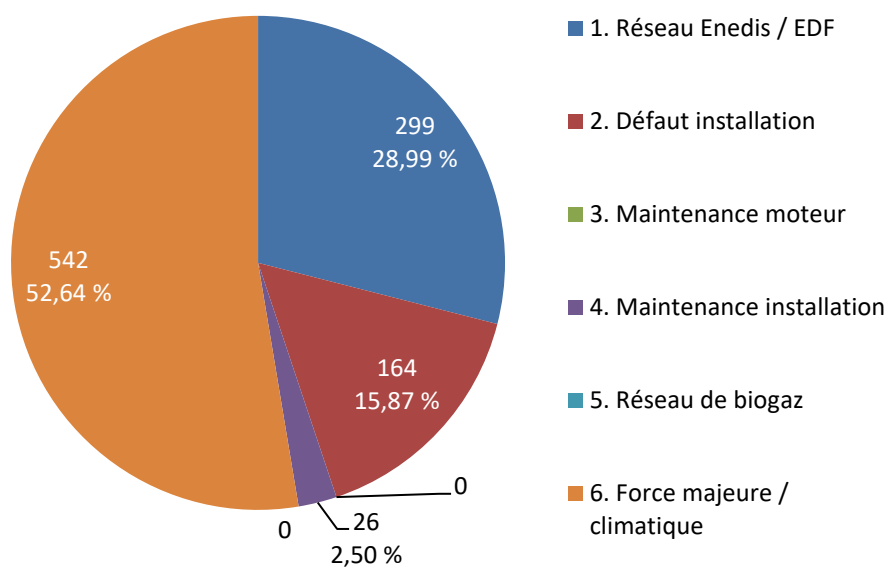
La disponibilité moyenne de l'installation a diminué (88,2%) en 2019 à cause de la panne des moteurs à fin 2019.

Les principaux arrêts se sont déroulés durant les mois de novembre et décembre dûs aux pannes des trois moteurs suite à un relargage exceptionnel de siloxanes par la filtration du biogaz. Cet épisode fut un cas de force majeure représentant l'arrêt le plus long de l'installation en 2019 comme le montre le schéma suivant. Ces pannes de moteurs ont provoqué des maintenances de type 20 000 heures non planifiées pour redémarrer les trois moteurs.

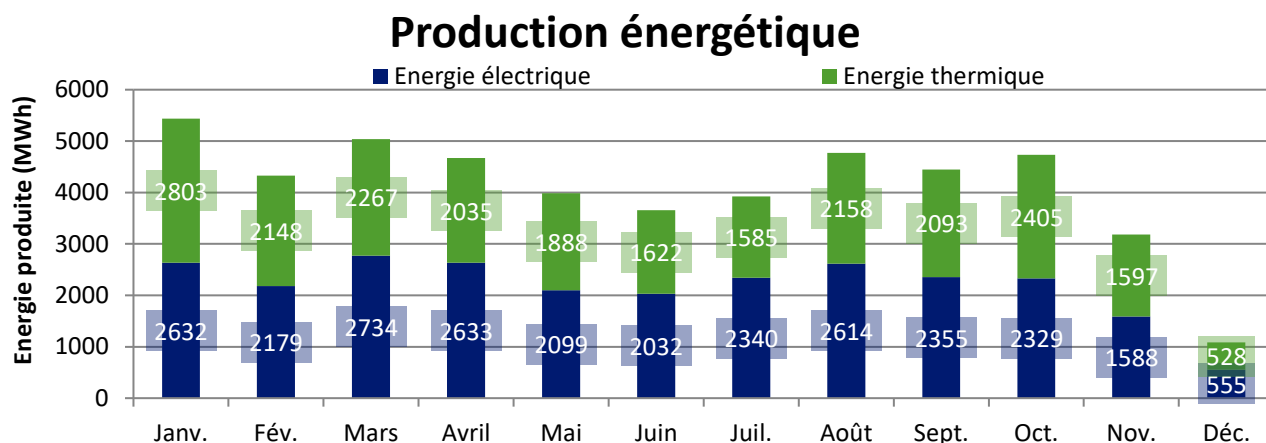
Heures d'arrêt de fonctionnement	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	Total
Heures de fonctionnement	738	635	724	704	678	693	699	708	663	687	505	296	7730
Heures d'arrêt	6	37	20	16	66	27	45	36	57	57	215	448	1030
Causes des arrêts	Dont												8760
1. Réseau Enedis / EDF	2	1	17	12	23	1	23	26	31	39	123	0	299
2. Défaut installation	5	36	0	4	41	19	15	10	26	9	0	0	164
3. Maintenance moteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Maintenance installation	0	0	3	0	2	5	6	0	1	10	0	0	26
5. Réseau de biogaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6. Force majeure / climatique	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	92	448	542

La répartition des origines des arrêts est la suivante (en heures d'arrêt et pourcentage) :

Causes des arrêts



1.2.4 Production d'énergie



En 2019, **26 091 MWh_{élec}** nets ont été injectés sur le réseau Enedis. En revanche, **26 257 MWh_{élec}** bruts ont été produits par les 3 moteurs fonctionnant à pleine charge.

Le rendement global des moteurs sur la période d'exploitation est de 38%.

$$\eta_{\text{électrique net}} = \frac{\text{Energie électrique produite brute}}{\text{Volume valorisé CH}_4 \times 9,92 \text{ kWh/m}^3 \text{CH}_4} = \frac{26\,257\,000}{6\,883\,475 \times 9,92} = 38,45\%$$

D'autre part, **23 129 MWh_{th}** ont été valorisés dans les 12 modules Nucléos et permis d'évaporer près 7 091 m³ de lixiviats. Cette amélioration du traitement de lixiviats s'explique par la modification conséquente du système de transfert de lixiviats vers les modules Nucleos (changements des pompes, asservissement d'instrumentations et ajustement du process).

La baisse de production, lors des mois de novembre et décembre, s'explique principalement par les pannes de moteurs suite au relargage de siloxanes dans ceux-ci.

1.2.5 Prime à l'efficacité énergétique

Le montant de la prime à l'efficacité énergétique se calcule en fonction du coefficient V suivant. Ce coefficient V est calculé pour la saison contractuelle de la plateforme (du novembre 2018 à novembre 2019) :

$$V = \frac{E_{\text{élec}} + E_{\text{th}}}{E_{\text{primaire}} \times 0,97} = \frac{28\,880\,134 + 26\,134\,800}{74\,833\,648 \times 0,97} = 75,8\%$$

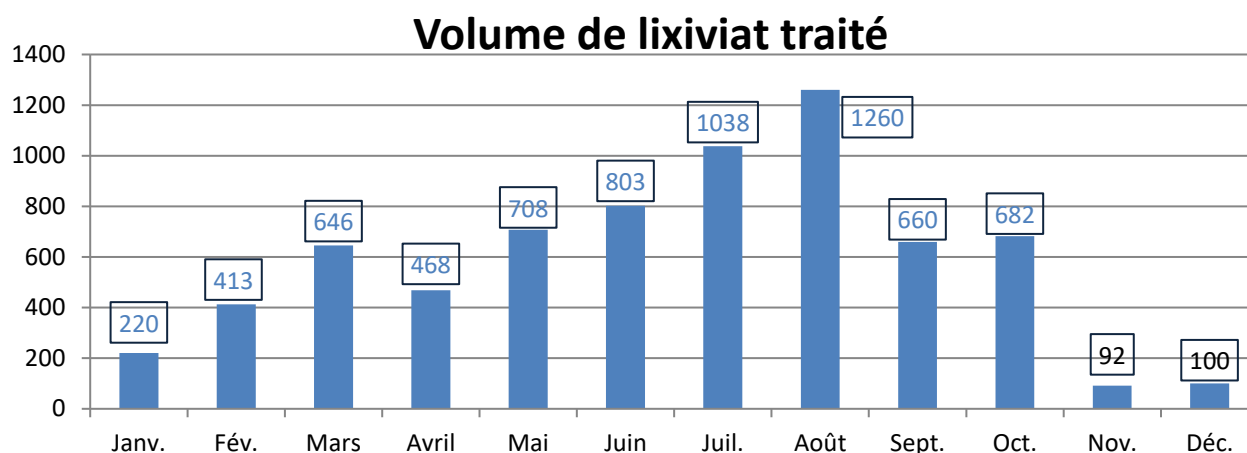
La régularisation annuelle a eu lieu le 1^{er} novembre 2019.

L'objectif pour obtenir la prime maximale du V est fixé pour ce contrat à 70%. L'efficacité énergétique maximale de l'installation est donc atteinte.

1.2.6 Traitement des lixiviats

Sur toute l'année 2019, **7 091 m³** de lixiviat ont été traités par les modules Nucléos. De nouvelles pompes ont été commandées et mises en service en janvier 2019 pour augmenter la capacité de

traitement des lixiviats.



Il y a des valeurs qui changent par rapport aux rapports mensuels, notamment dans les mois avril, juin et août 2019. Ces valeurs ont été corrigées dans notre suivi à posteriori.

Le moindre traitement de lixiviat en novembre et décembre est lié à l'arrêt exceptionnel de la centrale de valorisation.

L'objectif fixé à la fin de l'année 2018 pour l'année 2019 a été atteint (7 000 m³).

1.2.7 Volume de boues évacuées

Lors de l'année 2019, 33,64 tonnes de boues ont été évacuées par les curages de cuivons à lots et les nettoyages des modules Nucléos :

- 27/05/2019 : 12,64 tonnes de boues été évacuées.
- 21/08/2019 : 8,70 tonnes de boues été évacuées.
- 22/08/2019 : 8,30 tonnes de boues été évacuées.
- 21/12/2019 : 4,00 tonnes de boues été évacuées.

Ce qui fait un total de 33,64 tonnes.

1.2.8 Consommation des réactifs du traitement du biogaz

Six cuves de charbon actif ont été remplacées en 2019 aux dates suivantes (3 dans la ligne A et 3 dans la ligne B):

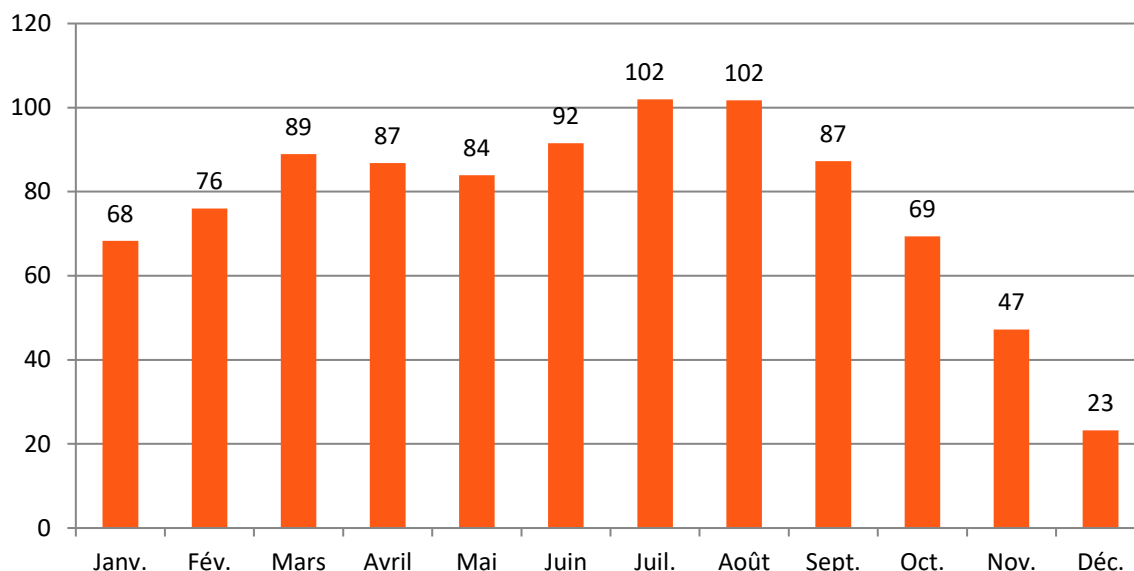
- Ligne A :
 - Le 21/02/2019 / Le 25/06/2019 / Le 21/11/2019
- Ligne B :
 - Le 28/02/2019 / Le 02/07/2019 / Le 26/11/2019

1.2.9 Consommations électriques

D'après les relevés et les factures ENEDIS, l'installation a consommé **926 MWh_{élec}** en tarif vert soutirage (la quasi-totalité des équipements électriques).

en MWh_{élec}

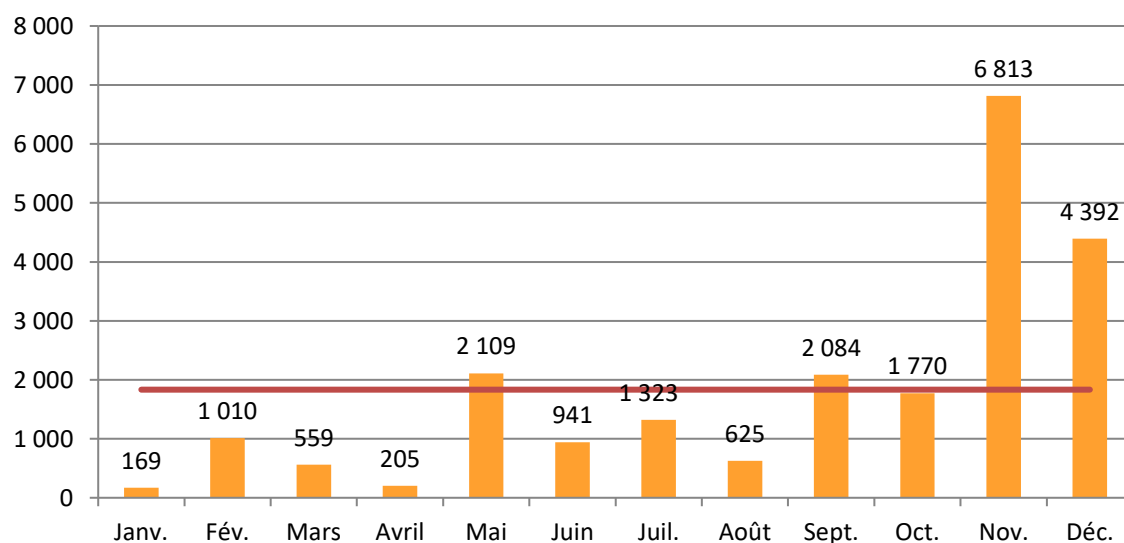
Consommation électrique Tarif Vert soutirage



D'autre part, un peu plus de **22 MWh** du tarif Vert production ont été consommés pour les redémarrages de l'installation lorsque l'installation est à l'arrêt. La consommation mensuelle est plus importante les mois comptant beaucoup d'arrêts.

en kWh_{élec}

Consommation électrique Tarif Vert



1.3 Opérations de maintenance et réglages de réseau

Date	Maintenances et réglages réseau	Type
16/01/2019	Mise en service partielle la pompe de lixiviats	Traitement des lixiviats
22/01/2019	Début de remplissage de citernes souples	Traitement des lixiviats
04/02/2019	VP extincteurs	Maintenance
21/02/2019	Changement cuve (ligne A)	Maintenance
28/02/2019	Changement cuve (ligne B)	Maintenance
19/03/2019	Mise en service de la pompe lixiviats en mode automatique	Traitement des lixiviats
Du 13/05/2019 au 24/05/2019	Maintenance Préventive GM1 de 40 000 heures	Maintenance
22/05/2019	VP centrale incendie par Desautel	Maintenance
27/05/2019	Curage fosse à jus	Maintenance
Du 27/05/2019 au 07/06/2019	Maintenance Préventive GM2 de 40 000 heures	Maintenance
11/06/2019	VP Extincteurs	Maintenance
Du 11/06/2019 au 21/06/2019	Maintenance Préventive GM3 de 40 000 heures	Maintenance
17/06/2019	VP Kelma	Maintenance
25/06/2019	Changement de la cuve (ligne A)	Maintenance
02/07/2019	Changement de la cuve (ligne B)	Maintenance
09/07/2019	Maintenance Postes HT	Maintenance
08/08/2019	Intervention Automatisme Nucléos. Modification du programme Nucléos (capteur de mousse) pour éviter débordement	Traitement des lixiviats
21/08/2019	Curage Cuvons + Canalisations lixiviats	Traitement des lixiviats
16/09/2019	Nettoyage pot des condensats	Maintenance
18/10/2019	Contrôle annuel débitmètre Valorisation. Contrôle tube de pitot + calculateur, sonde de température du débitmètre.	Maintenance
29/10/2019	Contrôle annuel débitmètre Valorisation. Contrôle de la sonde de pression.	Maintenance
07/11/2019	Règlage préventif courbe leanox des moteurs 2 et 3	Moteur
08/11/2019	Règlage préventif courbe leanox du moteur 1	Moteur
28/11/2019	Début de maintenance de 20 000 heures sur les moteurs	Moteur
28/11/2019	Endoscopie moteurs suite à anomalies résultats bain d'huile (moteurs 1,2 et 3)	Moteur
12/2019	Réparation suite aux pannes des moteurs 1 et 2	Moteur

Le suivi du réglage réseau est fait au minimum hebdomadairement par le personnel LCEV sur site.

Les Tests torchère sont effectués chaque 1^{er} mardi de chaque mois (démarrage, graissage surpresseur etc).

1.4 Journal des travaux et entretiens réalisés en 2019

Date	Maintenances et réglages réseau	Type
Du 13/05/2019 au 24/05/2019	Maintenance Préventive GM1 de 40 000 heures	Maintenance
Du 27/05/2019 au 07/06/2019	Maintenance Préventive GM2 de 40 000 heures	Maintenance
Du 11/06/2019 au 21/06/2019	Maintenance Préventive GM3 de 40 000 heures	Maintenance
07/11/2019	Règlage préventif courbe leanox des moteurs 2 et 3	Moteur
08/11/2019	Règlage préventif courbe leanox du moteur 1	Moteur
28/11/2019	Début de maintenance de 20 000 heures sur les moteurs	Moteur
28/11/2019	Endoscopie moteurs suite à anomalies résultats bain d'huile (moteurs 1,2 et 3)	Moteur
12/2019	Réparation suite aux pannes des moteurs 1 et 2	Moteur

1.5 Contrôles réglementaires en 2019

Le tableau suivant détaille les contrôles effectués sur l'installation :

Domaine	Vérification	Etat / Date de vérification	Intervenant	Rapport reçu	Conforme	Observations
SÉCURITÉ	Thermographie	02/04/19	SOCOTEC	Oui	Non*	[*] Non-conformité levée
ENVIRONNEMENT	Analyse Rejets Moteur	Planifié mi-mars 2020	SOCOTEC	NA	NA	Fonctionnement torchère <1000h
SÉCURITÉ	Vérification Périodique Electrique	01/04/19	SOCOTEC	Oui	Non*	[*] Non-conformités levées
ENVIRONNEMENT	Analyse biogaz	08/04/2019 19/11/2019	SGS	Oui		
SÉCURITÉ	Vérification Périodique palans	02/04/19	SOCOTEC	Oui	Oui	
SÉCURITÉ	Extincteurs & RIA	12/06/19	DESAUTEL	Oui	Oui	VP annuelle
ENVIRONNEMENT	Analyse Rejets Torchère	NON RÉALISÉ	NA	NA	NA	Fonctionnement torchère <1000h
SÉCURITÉ	Centrale détection Gaz	10/12/19	ADS	Oui	Oui	
SÉCURITÉ	Centrale détection Incendie	22/05/19	Desautel	Oui	Oui	
SÉCURITÉ	Trappes désenfumage	NON REALISE	Desautel	Oui	Oui	
HYGIENE	Dératisation	07/012019 09/04/2019 23/04/2019 12/09/2019 02/12/2019	-	NA	NA	Trimestrielle
SÉCURITÉ	Détection Gaz surpresseur & compresseur	10/12/19	ADS	Oui	Non	Devis validé, en attente d'intervention
SÉCURITÉ	Vérification Périodique Foudre	01/04/19	SOCOTEC	Oui	Non	1 NC

L'ensemble des Non-Conformités ont été levées par le personnel de LCEV.

2 Perspectives pour 2020

L'objectif principal pour La Crau Energies Vertes pour 2020 est de respecter la politique sécurité et environnement ainsi que l'ambition ZERO accident.

Concernant l'aspect opérationnel, La Crau Energies Vertes visera une **production annuelle de 30 GWh**.

Les modifications de matériel et de procès nous permettent de viser un volume de 7 000 m³ de lixiviats traités.

3 Annexes

3.1 Annexe 1 : Attestation d'assurance de La Crau Energies Vertes



Nous soussignés Generali IARD, dont le siège est situé 2 rue Pillet-Will 75009 Paris, certifions qu'aux clauses, conditions, limites et franchises de la police « TOUS DOMMAGES SAUF ET PERTES DE RECETTES » N° AN 666 472, souscrite par :

La Crau Energies Vertes
101 terrasse
Boieldieu
92042 PARIS LA
DEFENSE CEDEX

sont garantis sous réserves du bon paiement de la cotisation :

Les dommages matériels subis par les matériels, équipements ou ouvrages constituant « l'installation assurée » tels que définis dans les Dispositions Générales ;

Les pertes de recettes résultant d'un dommage matériel indemnisable.

A ce titre, sont assurées les installations sises à l'adresse suivante :

CSDU de la Crau
Lieu-dit Les Gadoues
13310 Saint Martin de Crau

Valeur de remplacement à neuf des installations assurées : 12 556 937,00 €

Montant des recettes électriques annuelles : 1 918 758,00 €

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit, et ne pourra engager Generali IARD au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère et ce, pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019, sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit.

Fait à Paris, le 31 janvier 2020

GENERALI IARD
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
552 062 663 RCS PARIS

Generali IARD - Par délégation



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE

RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION SUR L'EXERCICE 2019 & PERSPECTIVES 2020
--

Conformément à l'article R.1411-7 du code général des Collectivités Territoriales, La Crau Energies Vertes a réalisé le présent rapport annuel sur la délégation de service public dont elle est titulaire.

Valorisation Energétique du BIOGAZ Du Centre de Stockage de Déchets La Crau

1. Cadre général de la D.S.P.

1.1. Caractéristiques principales du contrat

Par convention n° 12/024 en date du 24/01/2012, la Communauté Urbaine de Marseille Provence Métropole, devenue la Métropole d'Aix-Marseille Provence, a confié au groupement solidaire d'entreprises constitué des sociétés Verdesis France (devenue Dalkia Biogaz) et GRS Valtech, auquel s'est substituée de plein droit la société La Crau Energies Vertes, la valorisation énergétique du biogaz du centre de stockage de déchets de La Crau, y compris l'entretien et le réglage du réseau de biogaz et le traitement des lixiviats.

Par deux avenants, respectivement notifiés au délégataire le 4 mars 2015 et le 10 juillet 2017, certaines modalités d'exécution de la convention précitée ont été modifiées.

1.2. Faits marquants de l'exercice 2019

La production électrique s'élève à 26 091 MWh au 31 décembre 2019 versus 28 516 MWh en 2018, soit une diminution d'environ - 9% par rapport à l'année dernière. La baisse de la production électrique, ainsi que le recul des ventes d'énergie sur l'exercice 2019, sont liés notamment :

- d'une part, à la maintenance pour gros entretien et renouvellement (GER) des 40 000 heures des moteurs, effectuée au courant des mois de mai et juin ;
- et d'autre part, la panne des moteurs issue d'un problème sur la filtration de biogaz en fin d'année.

La campagne des travaux d'amélioration du réseau de biogaz prévue en fin d'année a été décalée en début 2020, en raison de la panne des moteurs à fin 2019.

Les améliorations engagées sur la partie Nucléos sont terminées et cela a permis au site d'avoir un traitement de lixiviats 100% opérationnel.

Les comptes financiers 2019 ont été soumis aux Commissaires aux Comptes, le Cabinet KPMG, et n'ont pas fait l'objet, à ce jour, d'observations de leur part.

2. Compte rendu technique

L'installation de valorisation du biogaz La Crau Energies Vertes a été raccordée au réseau ENEDIS le 21 mars 2014. L'exploitation de l'installation a démarré le 1^{er} juin 2014. L'année 2019 est donc la cinquième année pleine en exploitation.

Données	2016	2017	2018	2019
Production d'électricité nette (MWh)	32.007	33.064	28.516	26.091
Production thermique (MWhth)	33.070	31.700	28.067	23.129
Volume valorisé (Nm³)	22.490.310	22.568.654	18.552.192	16.831.104
Taux moyen CH4 (%)	36%	35%	41%	42%
Disponibilité globale (%)	93%	96%	93%	88%
Temps d'arrêts (h)	573	318	637	1 030
Efficacité énergétique - V (%)	84%	85%	78%	74%
Rendement global de l'installation (%)	81%	82%	75%	70%
Volume lixiviats traités (m³)	7019	6821	3409	7091
Quantité de boues évacuées (tonnes)	15,56	39,5	29,32	33,64
Consommation soutirage (MWh)	1177	1111	908	926

3. Compte rendu financier

3.1. Politique tarifaire

Conformément à l'arrêté ministériel du 19 mai 2011 applicable à l'unité de valorisation électrique du biogaz, le tarif de base et la prime à l'efficacité énergétique ont été actualisés selon les formules de révision associées et l'évolution des indices économiques qui les composent.

3.2. Détail sur la formation du Chiffre d'Affaires

L'intégralité des recettes liées à la production d'énergie (électricité et chaleur) sur l'exercice 2019 sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Période	Recettes Electricité (€ HT)	Recettes Chaleur (€ HT)	Régul PEE (€ HT)	Chiffre d'affaires 2019 (€ HT)
janv-19	230 735	113 643	-	344 379
févr-19	191 020	94 083	-	285 103
mars-19	239 634	118 026	-	357 661
avr-19	230 806	113 678	-	344 484
mai-19	183 951	90 601	-	274 552
juin-19	178 079	87 709	-	265 788
juil-19	205 096	101 015	-	306 112
août-19	229 138	112 857	-	341 995
sept-19	206 440	101 678	-	308 118
oct-19	204 176	100 562	-	304 739
nov-19	140 002	-	-	140 002
déc-19	48 941	-	92 500	141 441
TOTAL 2019	2 288 022	1 033 853	92 500	3 414 374

La régularisation PEE concerne les recettes chaleur des mois de novembre et de décembre estimées sur la base de l'ancien tarif, dans l'attente de la validation par EDF Obligation d'Achat du nouveau tarif chaleur à appliquer à partir du 1^{er} novembre 2019.

3.3. Ressources humaines

3.3.1. Organisation générale

L'organisation générale des ressources humaines n'a pas évolué au cours de l'exercice 2019.

3.3.2. Organisation opérationnelle

En 2019, l'organisation opérationnelle n'a pas connu d'évolution, 3 techniciens à temps plein sont rattachés à ce site (cf. §4.2. Compte de Résultat - Conduite et gestion administrative).

3.3.3. Fonctions supports

Les fonctions supports sont restées les mêmes que lors du précédent exercice et sont facturées à hauteur de 3% du total du chiffre d'affaires annuel issu de la vente d'énergie.

3.4. Suivi du patrimoine

3.4.1. Immobilisations

Le tableau ci-dessous indique les variations de l'année 2019 :

	01/01/2019	Augmentation	Diminution	31/12/2019
Valeur Brute des Immobilisations (€)	9 760 816	59 970	0	9 820 786

La variation des immobilisations correspond principalement aux travaux de rénovation de l'armoire électrique pour 36.425 € et aux travaux de mise en service de la pompe lixiviats en mode automatique (réalisation by-pass tuyauterie, installation des soupapes de décharge, programmation de l'automate, raccordement de débitmètre pour lixiviats...) pour 19.055 €.

3.4.2. Variation du patrimoine

En 2019, le patrimoine n'a pas subi d'évolution significative, hors amortissement comptable des immobilisations.

3.4.3. Programme d'investissement

Il n'est pas prévu d'investissements majeurs dans le cadre de cette délégation, l'essentiel ayant été constitué lors de la construction de la centrale.

Il convient de relever que la plupart des travaux d'entretien du réseau de dégazage ou de collecte des lixiviats du site constituent des charges d'exploitation.

3.4.4. Recherche et Développement

Aucune dépense éligible au titre de la Recherche et du Développement n'a été comptabilisée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

4. Economie de la délégation

Le bilan et le compte de résultat de La Crau Energies Vertes sont les suivants.

4.1. Bilan

La Crau Energies Vertes - Bilan en €		
ACTIF	31/12/2019	31/12/2018
Immobilisations corporelles (nettes)	6 268 772	6 714 546
Total actif immobilisé	6 268 772	6 714 546
Stock	81 860	124 633
Clients et comptes rattachés	141 441	352 469
Autres créances	158 761	260 744
Disponibilités	0	0
Charges constatées d'avance	52 488	57 042
Total actif circulant	434 550	794 888
TOTAL ACTIF	6 703 322	7 509 434
PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Capital social	300 000	300 000
Réserve légale	30 000	30 000
Report à nouveau	2 373	2 945
Résultat de l'exercice	1 096 436	725 692
Total capitaux propres	1 428 810	1 058 637
Provisions pour risques et charges	0	1 007 641
Total provisions	0	1 007 641
Emprunts et dettes financières diverses	3 549 994	4 226 184
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	508 480	708 821
Dettes fiscales et sociales	5 931	2 310
Autres dettes	1 210 107	505 843
Total dettes	5 274 512	5 443 156
TOTAL PASSIF	6 703 322	7 509 434

4.1.1. Immobilisations corporelles (nettes)

La variation de - 445 774 € des immobilisations corporelles nettes entre 2019 et 2018 correspond :

- à la dotation aux amortissements des actifs immobilisés pour - 672 120 € (cf. § 4.2. Compte de Résultat - Dotations aux amortissements des immobilisations) ;
- à la reprise de l'amortissement afférent aux éléments d'actifs sortis et remplacés dans le cadre de la maintenance GER de 40 000 heures des moteurs pour + 166 376 € (cf. § 4.2. Compte de Résultat - Résultat exceptionnel) ;
- et, à l'augmentation de la base des immobilisations au cours de l'exercice 2019 pour + 59 970 € (cf. § 3.4.1. Immobilisations).

4.1.2. Stock

Le stock est valorisé à un montant de 81 860 € à fin 2019 versus 124 633 € à fin

2018. Le détail des stocks au 31.12.2019 est le suivant :

Description	Fournisseur	Prix U.	Quantité 2019	Montant Total 2019
Bague racleuse	Clarke	66,98 €	7	468,86 €
Huile moteur	Q8	1,77 €	8000	14 160,00 €
puît de bougie	Clarke	42,83 €	1	42,83 €
appareil delta T intercooler et reniflard	Clarke	675,86 €	3	2 027,58 €
axe de piston S4	Clarke	84,85 €	3	254,55 €
Bande joint échangeur fumée	Clarke	16,51 €	1	16,51 €
bielle S4	Clarke	1 019,59 €	3	3 058,77 €
Bobine d'allumage	Clarke	117,35 €	3	352,05 €
Bypass turbo	Clarke	986,67 €	1	986,67 €
Carte automate AI 4622	Clarke	170,84 €	2	341,68 €
Carte automate AO 4622	Clarke	175,72 €	2	351,44 €
Carte automate DI 9371	Clarke	59,28 €	2	118,56 €
Carte automate DO 9322	Clarke	70,83 €	2	141,66 €
cartouche préchauffage	Clarke	274,82 €	1	274,82 €
chemise S4	Clarke	297,55 €	3	892,65 €
circlip axe piston S4	Clarke	0,36 €	6	2,16 €
coussinet de bielle S4	Clarke	212,59 €	3	637,77 €
culasse S4 neuve	Clarke	3 228,16 €	2	6 456,32 €
Goujon de réglage culbuteur	Clarke	7,22 €	121	873,62 €
goupille cylindrique rempli 288501 ajust rehausse	Clarke	0,36 €	210	75,60 €
Grain réglage culbuteur	Clarke	15,78 €	120	1 893,60 €
intercooler S4	Clarke	6 982,18 €	1	6 982,18 €
Joint canne teflon	Clarke	2,31 €	136	314,16 €
Joint cuivre thermocouple	Clarke	0,36 €	22	7,92 €
joint d'huile sous culasse S4	Clarke	2,56 €	6	15,36 €
Joint ech sortie culasse	Clarke	17,56 €	8	140,48 €
joint sous réhausse S4-S6 rempli 348074	Clarke	15,08 €	3	45,24 €
Joint torique	Clarke	2,26 €	3	6,78 €
Joint torique	Clarke	2,21 €	36	79,56 €
Joint torique	Clarke	13,51 €	9	121,59 €
Joint torique	Clarke	13,04 €	11	143,44 €
Joint torique	Clarke	61,67 €	9	555,03 €
Joint torique	Clarke	59,03 €	29	1 711,87 €
Joint torique	Clarke	2,03 €	6	12,18 €
Joint torique	Clarke	3,08 €	3	9,24 €
Joint torique	Clarke	12,07 €	6	72,42 €
joint torique chemise S4 (3 PAR CHEMISE)	Clarke	7,15 €	9	64,35 €
joint torique d'admission	Clarke	5,33 €	3	15,99 €
Morris (Rampe connectique)	Clarke	495,79 €	12	5 949,48 €
pick up arbre à cames S4	Clarke	198,75 €	1	198,75 €
pick up magnétique vilebrequin	Clarke	116,45 €	2	232,90 €
Pion de centrage	Clarke	0,36 €	210	75,60 €
pompe de recirculation HT	Clarke	1 579,14 €	1	1 579,14 €
Pontet	Clarke	107,58 €	4	430,32 €
Rallonge puit de bougie	Clarke	96,81 €	1	96,81 €
Rehausse	Clarke	518,54 €	1	518,54 €
Thermocouple	Clarke	89,51 €	5	447,55 €
vis bielle S2-S3-S4 M18 96	Clarke	10,36 €	10	103,60 €
CANNE D ALLUMAGE	Clarke	185,71 €	5	928,55 €
SAFI	Clarke	804,61 €	2	1 609,22 €
JOINT INTERCOULEUR	Clarke	68,18 €	4	272,72 €
JOINT PLAT	Clarke	1,99 €	53	105,47 €
SILENT BLOC MOTEUR	Clarke	24,14 €	14	337,96 €
FILTRE A AIR	Clarke	236,28 €	3	708,84 €
ACIDE BATTERIE	Clarke	2,35 €	23	54,05 €
VANNE VALPE PETITE	LRI	395,00 €	3	1 185,00 €
VANNE VALPE GRANDE	LRI	690,00 €	2	1 380,00 €
VANNE CIRCUIT EAU CHAUDE	LRI	74,70 €	4	298,80 €
CARTOUCHE GRAISSE MULTI EP3	TOTAL	7,71 €	17	131,04 €
CARTOUCHE GRAISSE ALTERNATEUR	Clarke	8,00 €	1	8,00 €
SIGNAL CAN RAMPE B	Clarke	530,75 €	1	530,75 €
SIGNAL CAN RAMPE A (CABLE)	Clarke	530,75 €	1	530,75 €
CABLE PICK UP	Clarke	31,90 €	1	31,90 €
CABLE TECGET	Clarke	285,76 €	1	285,76 €
SEGMENT	Clarke	97,23 €	2	194,46 €
SEGMENT ETANCHEITE	Clarke	52,06 €	1	52,06 €
CALE BIELLE	Clarke	58,15 €	3	174,45 €
ANTI MOUSSE	DERYPOL	2,17 €	500	1 085,00 €
MOTEUR VENTILATEUR NUCLEOS	SOREC	409,37 €	3	1 228,11 €
POCHE ANALYSE	VSA	18,92 €	10	189,21 €
Axe de piston S4	Clarke	93,24 €	3	279,72 €
Calorifuge rampe A	Clarke	476,71 €	2	953,42 €
Calorifuge rampe B	Clarke	600,30 €	2	1 200,60 €
Mailles Nucleos fines (ou petites mailles)	Nucleos France	50,00 €	100	5 000,00 €
Mailles Nucleos épaisses (ou grandes mailles)	Nucleos France	150,00 €	50	7 500,00 €
Vannes guillottes	LRI	325,00 €	6	1 950,00 €
Faisceau de cable rampe A	Clarke	296,03 €	1	296,03 €
Total Stock au 31.12.2019 - La Crau Energies Vertes :				81 860,05 €

4.1.3. Clients et comptes rattachés

Le poste Clients et comptes rattachés s'élève à 141 441 € et correspond aux recettes de vente d'énergie à EDF Obligation d'Achat concernant le mois de décembre 2019 (cf. § 3.2. Détail sur la formation du chiffre d'affaires).

4.1.4. Autres créances

Le poste Autres créances s'élève à 158 761 € et correspond notamment aux créances de TVA pour 147 344 €.

4.1.5. Provision pour risques et charges

Le tableau ci-dessous présente la variation du poste « provisions pour risques et charges » sur l'exercice 2019 :

	01/01/2019	Dotation (+)	Reprise (-)	31/12/2019
Provision pour risques et charges (€)	1 007 641	149 608	1 157 249	0

Initialement, cette provision sert à lisser la charge à venir des maintenances GER des moteurs, y compris l'overhaul de 60 000 heures en 2021 dont le coût prévisionnel est estimé d'environ 971 000 €.

A noter qu'un changement de méthode de comptabilisation des provisions GER est intervenu en 2019. La nouvelle méthode désormais appliquée, intitulée « capitalisation de dépenses de maintenances majeures et d'overhaul à postériori », consiste à comptabiliser les coûts de maintenance GER en tant qu'immobilisations, dès lors que la prestation GER est réalisée. En conséquence, il n'y a plus lieu de constituer une réserve future de charge GER sous forme de provision au passif du bilan. La provision GER est donc intégralement reprise au 31.12.2019 pour le montant de 1 157 249 €.

4.1.6. Emprunt et dettes financières diverses

Pour le détail des emprunts et dettes financières diverses, se reporter au paragraphe 4.3. « Engagement à incidences financières ».

4.1.7. Autres dettes

Le poste « Autres dettes » se compose essentiellement du compte-courant avec Dalkia Biogaz (paiement des factures des maintenances annuelles, temps-homme, achat de charbon, élimination, etc.) à hauteur de 1 012 993 €.

4.2. Compte de résultat

La Crau Energies Vertes - Compte de Résultat en €				
		31/12/2019	31/12/2018	Variation 2019-2018
(1)	Vente d'électricité	2 288 022	2 465 375	-177 354
	Vente de chaleur, yc Régularisation PEE	1 126 353	1 214 246	-87 894
	Reprises de provisions GER	1 157 249	0	1 157 249
	Autres produits	434	0	434
Total Produits d'exploitation (1)		4 572 058	3 679 622	892 436
(2)	Variation de stock	42 773	57 115	-14 341
	Redevance Biogaz	194 922	191 646	3 276
	Traitement charbon	149 036	204 904	-55 868
	Electricité	68 965	62 296	6 669
	Huile moteur	82 876	56 820	26 056
	Maintenance conduite & moteur	693 172	476 002	217 169
	Maintenance turbine - FPP	30 840	58 742	-27 902
	Maintenance Autres	171 310	276 256	-104 946
	Location	13 912	9 054	4 858
	Achats matériels, fournitures et équipements	25 804	3 827	21 977
	Assurances	92 648	75 726	16 921
	Frais administratifs et honoraires divers	109 054	119 712	-10 658
	Services bancaires	365	611	-246
	Impôts et taxes	35 689	36 737	-1 048
	Dotations aux provisions GER	149 608	175 300	-25 692
Total Charges d'exploitation (2)		1 860 974	1 804 748	56 225
Excédent brut d'exploitation (EBITDA) = (1) - (2)		2 711 084	1 874 873	836 210
% Ebitda / CA		59%	51%	
(3)	Dotations aux amortissements	672 120	647 290	24 830
Résultat Opérationnel (EBIT) = (1) - (2) - (3)		2 038 964	1 227 584	811 381
% Ebit / CA		45%	33%	
(4)	Résultat financier	-152 993	-179 046	26 052
	Résultat exceptionnel	-318 673	0	-318 673
	Impôts sur les sociétés	-470 862	-322 846	-148 016
Résultat net = (1) - (2) - (3) + (4)		1 096 436	725 692	370 744
% RN / CA		24%	20%	

Produits d'exploitation

Chiffre d'affaires lié à la vente d'énergie

Le chiffre d'affaires d'électricité et de chaleur total en 2019 s'élève à 3 414 374 € versus 3 679 622 € en 2018, soit une diminution d'environ - 7% à mettre en lien avec la baisse de la production électrique (cf. § 1.2. Faits marquants de l'exercice 2019).

Reprises de provisions GER et autres produits

Le changement de méthode de comptabilisation des dépenses GER au cours de l'exercice 2019, tel que décrit dans le § 4.1.5. Provision pour risques et charges, a conduit à solder les provisions GER au bilan et, en conséquence, à reprendre l'intégralité de ces provisions sous forme de produit d'exploitation au compte de résultat pour le montant de 1 157 249 €.

Les autres produits correspondent aux ajustements de certains écarts comptabilisés sur les factures. Aucun autre produit n'est enregistré sur l'exercice 2019.

Charges d'exploitation

Rémunération du biogaz

La rémunération du biogaz s'élève en 2019 à 194 922 €. Elle représente environ 6% du chiffre d'affaires annuel lié à la vente d'énergie.

Prétraitement du biogaz

La filtration du biogaz représente un coût de 149 036 €, soit une diminution d'environ 56 000 € par rapport à l'année dernière, à mettre en lien avec le recul du volume annuel de biogaz valorisé (- 9%).

Coûts de maintenance (Moteurs, turbines et divers)

Les coûts de maintenance des turbines, moteurs et divers s'élèvent respectivement à 30 840 €, à 433 289 € et à 171 310 €, soit un coût total de 635 439 € en 2019 versus 558 409 € en 2018 ; ce qui représente une augmentation d'environ 77 000 €. Elle s'explique principalement par la maintenance curative des moteurs en fin d'année suite à un problème survenu sur la filtration de biogaz, et par le report en 2020 des travaux d'amélioration du réseau de biogaz.

Electricité

Les consommations électriques en 2019 sont de 68 965 €, soit environ + 11%

par rapport à 2018, notamment en lien avec la réduction de la taxe TICFE-CSPE plus élevée en 2018 qu'en 2019, respectivement de 7 065 € versus 518 €.

Assurances

Le montant de la prime d'assurance de la police dommages-bris de machines s'élève à 92 648 € en 2019, en hausse de + 22% par rapport à 2018, à mettre en lien notamment avec les régularisations d'assurance des années 2017 et 2018 pour environ 14 000 €.

Conduite et gestion administrative

Les coûts de conduite (englobant principalement la masse salariale) directement affectés à La Crau Energies Vertes s'élèvent à 259 883 €. Ceux-ci se composent de 3 techniciens à temps plein et un quart-temps d'encadrement. S'ajoute à ce montant, celui de la gestion administrative pour 3% du chiffre d'affaires réalisé sur la période (hors reprises de provisions GER et autres produits), afin de couvrir l'ensemble des fonctions supports (facturation, comptabilité, direction générale, suivi commercial et opérationnel). Pour 2019, la charge de gestion administrative s'élève à 102 431 €.

Dotations aux amortissements des immobilisations

Les dotations aux amortissements 2019 s'élève à 672 120 €. La variation de ce poste par rapport à l'année dernière est due à l'amortissement complémentaire des immobilisations acquises sur la période (cf. § 3.4.1. Immobilisations), et à l'effet année pleine de l'amortissement des immobilisations acquises au cours de la période précédente.

Dotations aux provisions GER

Les dotations aux provisions GER sont enregistrées dans les comptes au 31.12.2019 pour le montant de 149 608 €. Cette provision correspond à la quote-part de l'année en cours des différentes maintenances prévues entre août 2015 et septembre 2021, date estimée pour la maintenance des 60 000 heures. Cependant, les dotations aux provisions GER sont neutralisées par la reprise intégrale des provisions GER, faisant suite au changement de méthode de comptabilisation de ces provisions en 2019 (cf. § 4.1.5. Provision pour risques et charges).

Le bénéfice d'exploitation s'élève à 2 038 964 €.

Le résultat financier est de – 152 993 €.

Le résultat financier se compose des intérêts financiers pour le remboursement de la dette et du compte-courant vis-à-vis de Dalkia Biogaz (cf. § 4.3. Engagement à incidences financières).

Le résultat exceptionnel est de – 318 673 €.

Le résultat exceptionnel est constitué de la charge exceptionnelle, qui correspond à la sortie de la valeur nette comptable (VNC) des éléments d'actifs remplacés dans le cadre de la maintenance GER de 40 000 heures des moteurs. Cette VNC s'obtient par déduction de la valeur brute des éléments d'actifs sortis qui s'élève à 485 048 €, de l'amortissement cumulé à la date de la maintenance GER pour le montant de 166 376 €.

Impôt sur les sociétés

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la société La Crau Energies Vertes est intégrée au périmètre d'intégration fiscale d'EDF.

L'impôt sur les sociétés pour l'année 2019 est estimé à 470 862 €.

Le résultat net de La Crau Energies Vertes s'élève pour l'exercice 2019 à 1 096 436 €.

Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2019, aucun salarié ne détient de participation au capital social.

L'ensemble de ces éléments sont détaillés plus largement dans les annexes 1 à 4.

4.3. Engagement à incidences financières

Echéancier de remboursement

Sur la base d'un capital emprunté de 6 423 799 €, remboursable en 38 annuités à un taux de 3,80%, l'échéancier 2019 est le suivant :

Date Échéance	Capital initial	Annuité	dont intérêts	dont remboursement	Capital final
31/03/2019	4 226 183,58	209 196,08	40 148,74	169 047,34	4 057 136,24
30/06/2019	4 057 136,24	208 018,39	38 971,05	169 047,34	3 888 088,90
30/09/2019	3 888 088,90	206 805,00	37 757,66	169 047,34	3 719 041,56
31/12/2019	3 719 041,56	205 163,37	36 116,03	169 047,34	3 549 994,22

4.4. Relations financières avec la Métropole d'Aix Marseille Provence

Redevance

Au terme de l'article 14 de la Convention du 24/01/2012, La Crau Energies Vertes doit payer annuellement à la Métropole d'Aix-Marseille Provence une redevance.

Compte tenu des termes de l'article 3 de l'avenant n°1 de ladite Convention, le montant de cette redevance s'est élevé à 194 922 € en 2019. Il est composé de la redevance annuelle minimale garantie (redevance fixe) à hauteur de 182 000 €, et de la révision du coefficient L au 1^{er} janvier 2019 indexé sur la redevance fixe pour un montant de 12 922 €.

Le détail du calcul de la redevance versée à la Métropole d'Aix-Marseille Provence pour l'année 2019, hors révision du coefficient L, est présenté en annexe 5.

5. Mesures d'amélioration proposées par le délégataire

Afin d'optimiser le captage de biogaz et donc de limiter son impact de décroissance sur la production électrique, des travaux curatifs sur le réseau ont été décidés et devraient intervenir début d'année 2020.

Le remplacement du système d'éclairage du site par les éclairages type LED sera réalisé au cours de l'année 2020 dans le but d'économie d'énergie.

Une piste concernant l'amélioration de la communication entre les différents équipements est à l'étude (réfection de la fibre optique).

ANNEXES GENERALES

LISTE DES ANNEXES

- N° 1 LIASSE FISCALE 2019
- N° 2 BALANCE GENERALE 2019
- N° 3 PLAQUETTE DES ETATS FINANCIERS 2019
- N° 4 AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS 2019
- N° 5 REDEVANCE 2019



La Crau Energies Vertes

2019



Sommaire

Sommaire	17
1 Synthèse de l'année 2019	18
1.1 Données clés et principaux indicateurs	18
1.2 Exploitation de l'installation et performances	19
1.2.1 Valorisation du biogaz	19
1.2.2 Qualité du biogaz	19
1.2.3 Disponibilité de l'installation de valorisation	20
1.2.4 Production d'énergie	21
1.2.5 Prime à l'efficacité énergétique	22
1.2.6 Traitement du lixiviat	22
1.2.7 Volume de boues évacuées	23
1.2.8 Consommation des réactifs du traitement du biogaz	23
1.2.9 Consommations électriques	24
1.3 Opérations de maintenance et réglages de réseau	25
1.4 Journal des travaux et entretiens réalisés en 2019	25
1.5 Contrôles réglementaires en 2019	25
2 Perspectives pour 2020	26
3 Annexes	27
3.1 Annexe 1 : Attestation d'assurance de La Crau Energies Vertes	27

1 Synthèse de l'année 2019

L'installation de valorisation du biogaz La Crau Energies Vertes a été raccordée au réseau ENEDIS le 21 mars 2014. L'exploitation de l'installation a démarré le 1^{er} juin 2014. L'année 2019 est donc la cinquième année pleine en exploitation.

Données	2016	2017	2018	2019
Production d'électricité nette (MWh)	32.007	33.064	28.516	26.091
Production thermique (MWh _{th})	33.070	31.700	28.067	23.129
Volume valorisé (Nm ³)	22.490.310	22.568.654	18.552.192	16.831.104
Taux moyen CH ₄ (%)	36%	35%	41%	42%
Disponibilité globale (%)	93%	96%	93%	88%
Temps d'arrêts (h)	573	318	637	1 030
Efficacité énergétique - V (%)	84%	85%	78%	74%
Rendement global de l'installation (%)	81%	82%	75%	70%
Volume lixiviats traités (m ³)	7019	6821	3409	7091
Quantité de boues évacuées (tonnes)	15,56	39,5	29,32	33,64
Consommation soutirage (MWh)	1177	1111	908	926

1.1 Données clés et principaux indicateurs

Ces données concernent l'exploitation du site sur l'ensemble de l'année 2019 :

- Volume de biogaz valorisé : **16 831 104 Nm³**
- Taux de CH₄ moyen : **42%**
- Energie électrique nette : **26 091 MWh_{élec}** soit l'équivalent de 2 139 tonnes de CO₂ évitées et la consommation électrique de 11 221 habitants
- Energie thermique produite estimée: **23 129 MWh_{th}** soit l'équivalent de la consommation annuelle en chaleur de 1 793 foyers.
- Volume de lixiviat traité : **7 091 m³**
- Quantité de boues évacuées : **33,64 tonnes**
- Consommation de l'installation: **926 MWh_{élec}** (soutirage) et **22 MWh_{élec}** (autoconsommation).
- Disponibilité de l'installation : **88%** (arrêts ENEDIS inclus).
- Disponibilité moyenne de fonctionnement des modules Nucléos : **87 %***
- Rendement de l'installation : **70%**

*La disponibilité des modules Nucléos est estimée sur la base des temps de marche des ventilateurs.

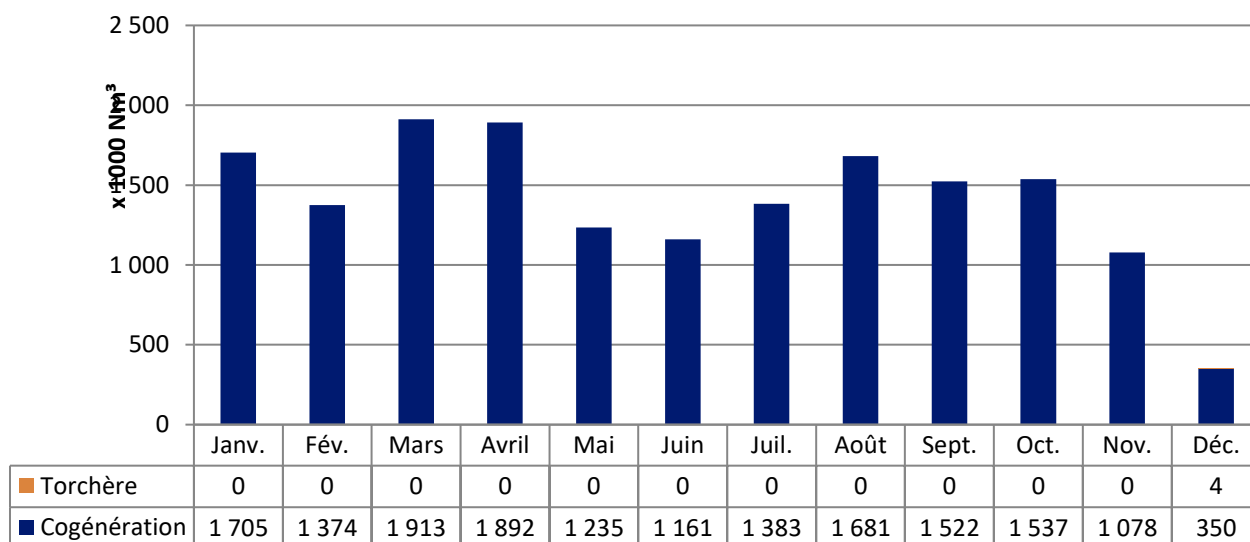
1.2 Exploitation de l'installation et performances

1.2.1 Valorisation du biogaz

Au total, en 2019, l'installation a valorisé près de 16 831 104 Nm³ de biogaz. Pendant le mois de décembre, 4 170 Nm³ de biogaz ont été torché à cause du long arrêt des moteurs. La torchère a été en route pendant 228 heures pendant ce mois-ci.

Le graphe suivant montre les quantités valorisées et torchées mensuellement :

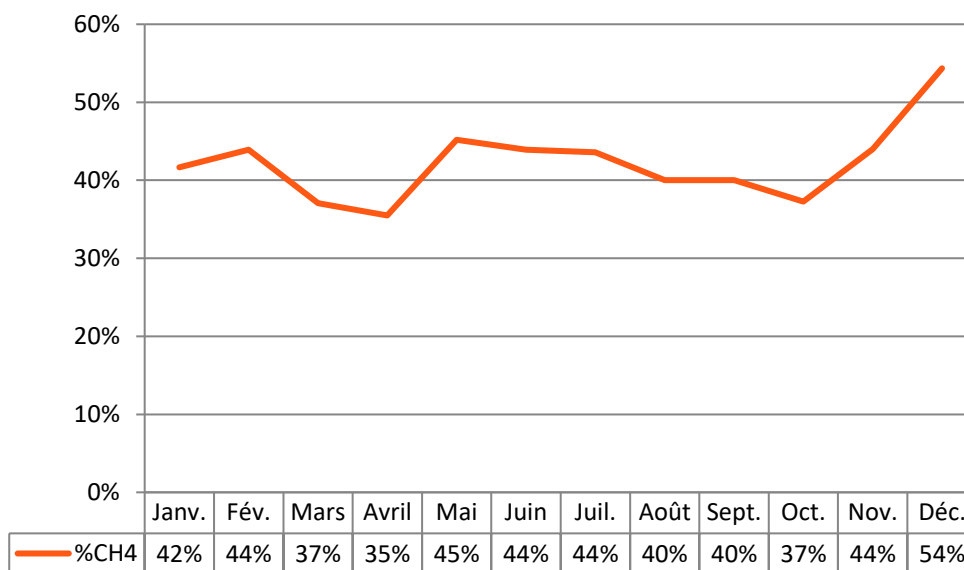
Volumes de biogaz valorisé (en kNm³)



1.2.2 Qualité du biogaz

Le graphe suivant trace les évolutions des taux de CH₄ à partir des mesures continues de l'analyseur de biogaz en ligne.

Evolution du taux de CH₄

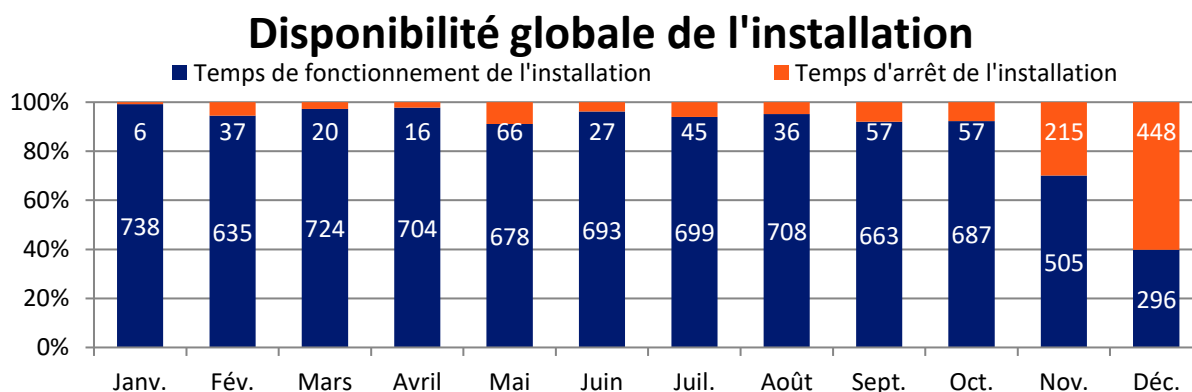


Sur l'année 2019, le taux de CH₄ moyen s'élève à 42%. Ce qui correspond à une amélioration d'1 point par rapport à l'année 2018.

L'amélioration du taux de CH₄ est essentiellement due du fait que le site a eu un fonctionnement dégradé en fin d'année (faible consommation de biogaz entraînant une hausse de qualité en CH₄).

1.2.3 Disponibilité de l'installation de valorisation

La production d'électricité de l'installation dépend de la disponibilité de celle-ci tout au long de l'année :



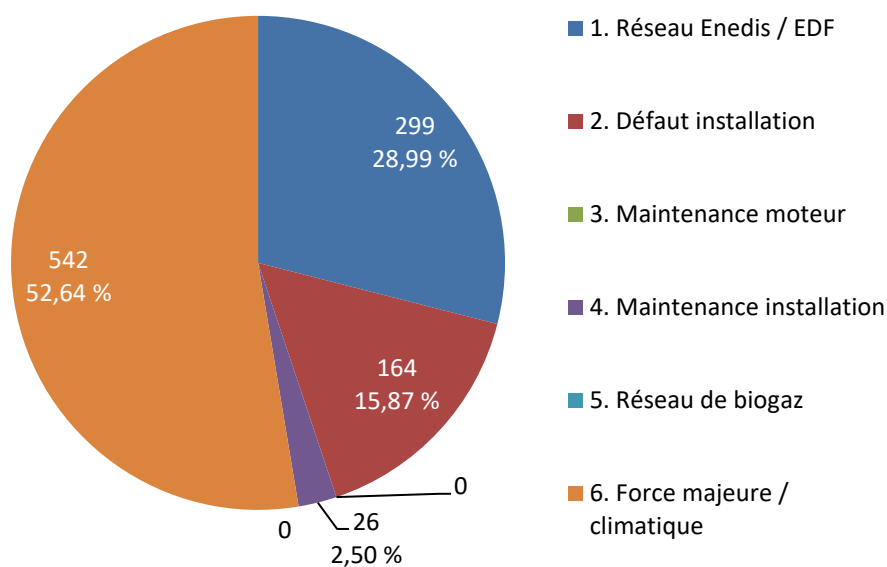
La disponibilité moyenne de l'installation a diminué (88,2%) en 2019 à cause de la panne des moteurs à fin 2019.

Les principaux arrêts se sont déroulés durant les mois de novembre et décembre dûs aux pannes des trois moteurs suite à un relargage exceptionnel de siloxanes par la filtration du biogaz. Cet épisode fut un cas de force majeure représentant l'arrêt le plus long de l'installation en 2019 comme le montre le schéma suivant. Ces pannes de moteurs ont provoqué des maintenances de type 20 000 heures non planifiées pour redémarrer les trois moteurs.

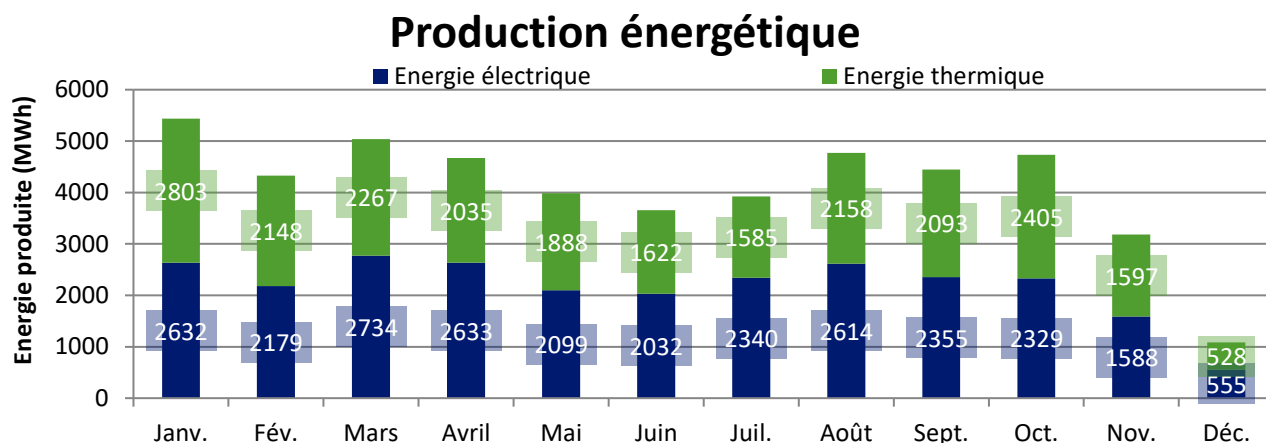
Heures d'arrêt de fonctionnement	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19	Total
Heures de fonctionnement	738	635	724	704	678	693	699	708	663	687	505	296	7730
Heures d'arrêt	6	37	20	16	66	27	45	36	57	57	215	448	1030
Causes des arrêts	Dont												8760
1. Réseau Enedis / EDF	2	1	17	12	23	1	23	26	31	39	123	0	299
2. Défaut installation	5	36	0	4	41	19	15	10	26	9	0	0	164
3. Maintenance moteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4. Maintenance installation	0	0	3	0	2	5	6	0	1	10	0	0	26
5. Réseau de biogaz	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6. Force majeure / climatique	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	92	448	542

La répartition des origines des arrêts est la suivante (en heures d'arrêt et pourcentage) :

Causes des arrêts



1.2.4 Production d'énergie



En 2019, **26 091 MWh_{élec}** nets ont été injectés sur le réseau Enedis. En revanche, **26 257 MWh_{élec}** bruts ont été produits par les 3 moteurs fonctionnant à pleine charge.

Le rendement global des moteurs sur la période d'exploitation est de 38%.

$$\eta_{\text{électrique net}} = \frac{\text{Energie électrique produite brute}}{\text{Volume valorisé CH}_4 \times 9,92 \text{ kWh/m}^3 \text{CH}_4} = \frac{26\,257\,000}{6\,883\,475 \times 9,92} = 38,45\%$$

D'autre part, **23 129 MWh_{th}** ont été valorisés dans les 12 modules Nucléos et permis d'évaporer près 7 091 m³ de lixiviats. Cette amélioration du traitement de lixiviats s'explique par la modification conséquente du système de transfert de lixiviats vers les modules Nucleos (changements des pompes, asservissement d'instrumentations et ajustement du process).

La baisse de production, lors des mois de novembre et décembre, s'explique principalement par les pannes de moteurs suite au relargage de siloxanes dans ceux-ci.

1.2.5 Prime à l'efficacité énergétique

Le montant de la prime à l'efficacité énergétique se calcule en fonction du coefficient V suivant. Ce coefficient V est calculé pour la saison contractuelle de la plateforme (du novembre 2018 à novembre 2019) :

$$V = \frac{E_{\text{élec}} + E_{\text{th}}}{E_{\text{primaire}} \times 0,97} = \frac{28\,880\,134 + 26\,134\,800}{74\,833\,648 \times 0,97} = 75,8\%$$

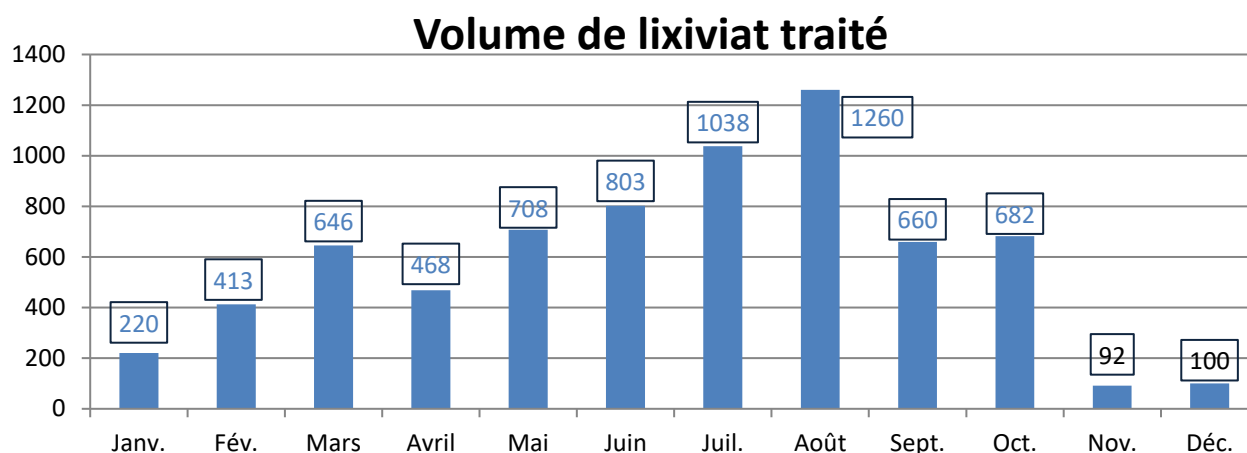
La régularisation annuelle a eu lieu le 1^{er} novembre 2019.

L'objectif pour obtenir la prime maximale du V est fixé pour ce contrat à 70%. L'efficacité énergétique maximale de l'installation est donc atteinte.

1.2.6 Traitement des lixiviats

Sur toute l'année 2019, **7 091 m³** de lixiviat ont été traités par les modules Nucléos. De nouvelles pompes ont été commandées et mises en service en janvier 2019 pour augmenter la capacité de

traitement des lixiviats.



Il y a des valeurs qui changent par rapport aux rapports mensuels, notamment dans les mois avril, juin et août 2019. Ces valeurs ont été corrigées dans notre suivi à posteriori.

Le moindre traitement de lixiviat en novembre et décembre est lié à l'arrêt exceptionnel de la centrale de valorisation.

L'objectif fixé à la fin de l'année 2018 pour l'année 2019 a été atteint (7 000 m³).

1.2.7 Volume de boues évacuées

Lors de l'année 2019, 33,64 tonnes de boues ont été évacuées par les curages de cuivons à lots et les nettoyages des modules Nucléos :

- 27/05/2019 : 12,64 tonnes de boues été évacuées.
- 21/08/2019 : 8,70 tonnes de boues été évacuées.
- 22/08/2019 : 8,30 tonnes de boues été évacuées.
- 21/12/2019 : 4,00 tonnes de boues été évacuées.

Ce qui fait un total de 33,64 tonnes.

1.2.8 Consommation des réactifs du traitement du biogaz

Six cuves de charbon actif ont été remplacées en 2019 aux dates suivantes (3 dans la ligne A et 3 dans la ligne B):

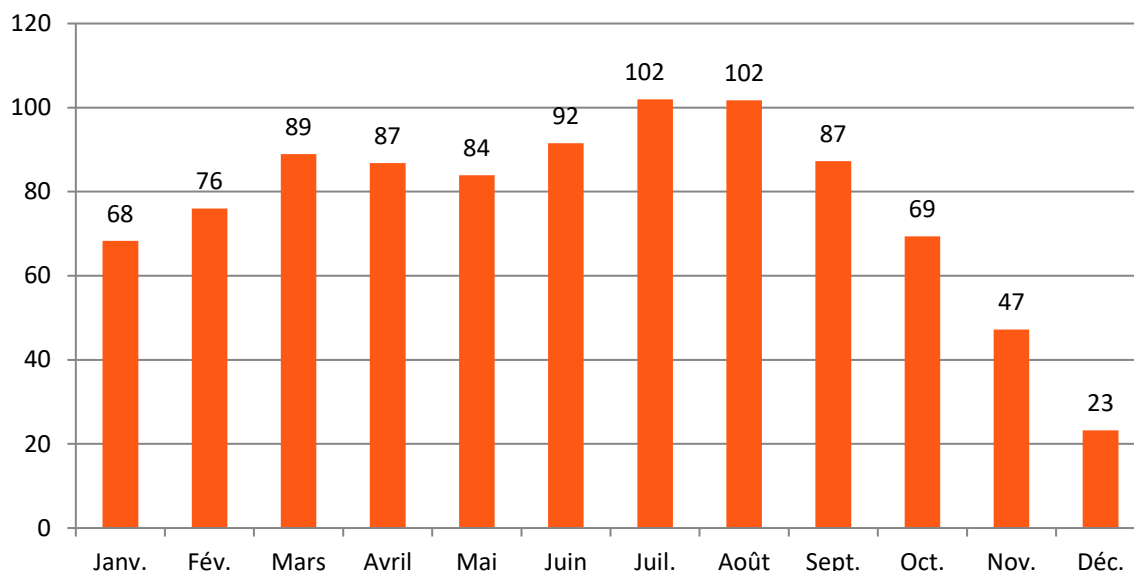
- Ligne A :
 - Le 21/02/2019 / Le 25/06/2019 / Le 21/11/2019
- Ligne B :
 - Le 28/02/2019 / Le 02/07/2019 / Le 26/11/2019

1.2.9 Consommations électriques

D'après les relevés et les factures ENEDIS, l'installation a consommé **926 MWh_{élec}** en tarif vert soutirage (la quasi-totalité des équipements électriques).

en MWh_{élec}

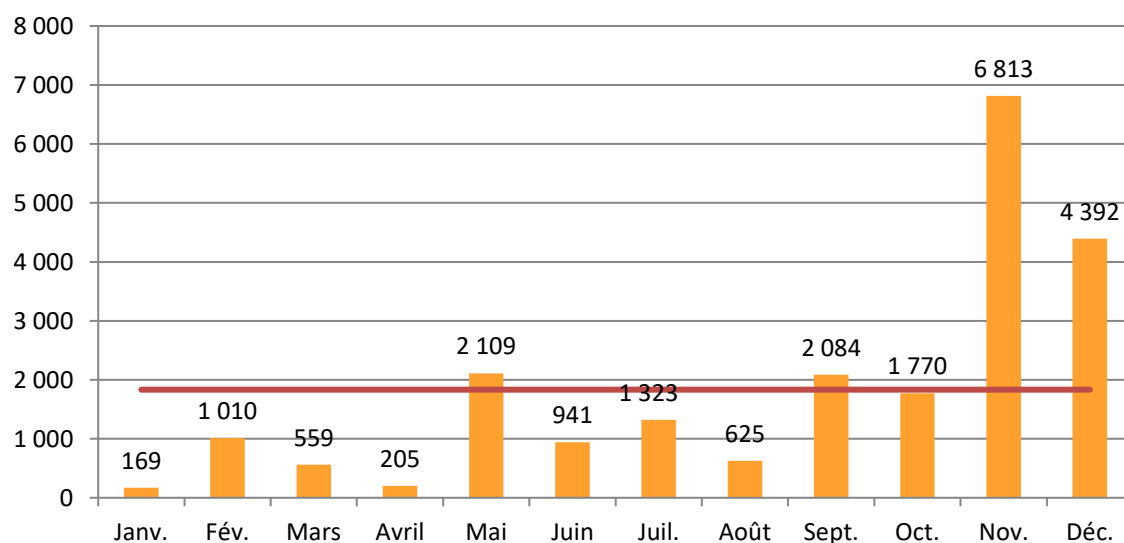
Consommation électrique Tarif Vert soutirage



D'autre part, un peu plus de **22 MWh** du tarif Vert production ont été consommés pour les redémarrages de l'installation lorsque l'installation est à l'arrêt. La consommation mensuelle est plus importante les mois comptant beaucoup d'arrêts.

en kWh_{élec}

Consommation électrique Tarif Vert



1.3 Opérations de maintenance et réglages de réseau

Date	Maintenances et réglages réseau	Type
16/01/2019	Mise en service partielle la pompe de lixiviats	Traitement des lixiviats
22/01/2019	Début de remplissage de citernes souples	Traitement des lixiviats
04/02/2019	VP extincteurs	Maintenance
21/02/2019	Changement cuve (ligne A)	Maintenance
28/02/2019	Changement cuve (ligne B)	Maintenance
19/03/2019	Mise en service de la pompe lixiviats en mode automatique	Traitement des lixiviats
Du 13/05/2019 au 24/05/2019	Maintenance Préventive GM1 de 40 000 heures	Maintenance
22/05/2019	VP centrale incendie par Desautel	Maintenance
27/05/2019	Curage fosse à jus	Maintenance
Du 27/05/2019 au 07/06/2019	Maintenance Préventive GM2 de 40 000 heures	Maintenance
11/06/2019	VP Extincteurs	Maintenance
Du 11/06/2019 au 21/06/2019	Maintenance Préventive GM3 de 40 000 heures	Maintenance
17/06/2019	VP Kelma	Maintenance
25/06/2019	Changement de la cuve (ligne A)	Maintenance
02/07/2019	Changement de la cuve (ligne B)	Maintenance
09/07/2019	Maintenance Postes HT	Maintenance
08/08/2019	Intervention Automatisme Nucléos. Modification du programme Nucléos (capteur de mousse) pour éviter débordement	Traitement des lixiviats
21/08/2019	Curage Cuvons + Canalisations lixiviats	Traitement des lixiviats
16/09/2019	Nettoyage pot des condensats	Maintenance
18/10/2019	Contrôle annuel débitmètre Valorisation. Contrôle tube de pitot + calculateur, sonde de température du débitmètre.	Maintenance
29/10/2019	Contrôle annuel débitmètre Valorisation. Contrôle de la sonde de pression.	Maintenance
07/11/2019	Règlage préventif courbe leanox des moteurs 2 et 3	Moteur
08/11/2019	Règlage préventif courbe leanox du moteur 1	Moteur
28/11/2019	Début de maintenance de 20 000 heures sur les moteurs	Moteur
28/11/2019	Endoscopie moteurs suite à anomalies résultats bain d'huile (moteurs 1,2 et 3)	Moteur
12/2019	Réparation suite aux pannes des moteurs 1 et 2	Moteur

Le suivi du réglage réseau est fait au minimum hebdomadairement par le personnel LCEV sur site.

Les Tests torchère sont effectués chaque 1^{er} mardi de chaque mois (démarrage, graissage surpresseur etc).

1.4 Journal des travaux et entretiens réalisés en 2019

Date	Maintenances et réglages réseau	Type
Du 13/05/2019 au 24/05/2019	Maintenance Préventive GM1 de 40 000 heures	Maintenance
Du 27/05/2019 au 07/06/2019	Maintenance Préventive GM2 de 40 000 heures	Maintenance
Du 11/06/2019 au 21/06/2019	Maintenance Préventive GM3 de 40 000 heures	Maintenance
07/11/2019	Règlage préventif courbe leanox des moteurs 2 et 3	Moteur
08/11/2019	Règlage préventif courbe leanox du moteur 1	Moteur
28/11/2019	Début de maintenance de 20 000 heures sur les moteurs	Moteur
28/11/2019	Endoscopie moteurs suite à anomalies résultats bain d'huile (moteurs 1,2 et 3)	Moteur
12/2019	Réparation suite aux pannes des moteurs 1 et 2	Moteur

1.5 Contrôles réglementaires en 2019

Le tableau suivant détaille les contrôles effectués sur l'installation :

Domaine	Vérification	Etat / Date de vérification	Intervenant	Rapport reçu	Conforme	Observations
SÉCURITÉ	Thermographie	02/04/19	SOCOTEC	Oui	Non*	[*] Non-conformité levée
ENVIRONNEMENT	Analyse Rejets Moteur	Planifié mi-mars 2020	SOCOTEC	NA	NA	Fonctionnement torchère <1000h
SÉCURITÉ	Vérification Périodique Electrique	01/04/19	SOCOTEC	Oui	Non*	[*] Non-conformités levées
ENVIRONNEMENT	Analyse biogaz	08/04/2019 19/11/2019	SGS	Oui		
SÉCURITÉ	Vérification Périodique palans	02/04/19	SOCOTEC	Oui	Oui	
SÉCURITÉ	Extincteurs & RIA	12/06/19	DESAUTEL	Oui	Oui	VP annuelle
ENVIRONNEMENT	Analyse Rejets Torchère	NON RÉALISÉ	NA	NA	NA	Fonctionnement torchère <1000h
SÉCURITÉ	Centrale détection Gaz	10/12/19	ADS	Oui	Oui	
SÉCURITÉ	Centrale détection Incendie	22/05/19	Desautel	Oui	Oui	
SÉCURITÉ	Trappes désenfumage	NON REALISE	Desautel	Oui	Oui	
HYGIENE	Dératisation	07/012019 09/04/2019 23/04/2019 12/09/2019 02/12/2019	-	NA	NA	Trimestrielle
SÉCURITÉ	Détection Gaz surpresseur & compresseur	10/12/19	ADS	Oui	Non	Devis validé, en attente d'intervention
SÉCURITÉ	Vérification Périodique Foudre	01/04/19	SOCOTEC	Oui	Non	1 NC

L'ensemble des Non-Conformités ont été levées par le personnel de LCEV.

2 Perspectives pour 2020

L'objectif principal pour La Crau Energies Vertes pour 2020 est de respecter la politique sécurité et environnement ainsi que l'ambition ZERO accident.

Concernant l'aspect opérationnel, La Crau Energies Vertes visera une **production annuelle de 30 GWh**.

Les modifications de matériel et de procès nous permettent de viser un volume de 7 000 m³ de lixiviats traités.

3 Annexes

3.1 Annexe 1 : Attestation d'assurance de La Crau Energies Vertes



Nous soussignés Generali IARD, dont le siège est situé 2 rue Pillet-Will 75009 Paris, certifions qu'aux clauses, conditions, limites et franchises de la police « TOUS DOMMAGES SAUF ET PERTES DE RECETTES » N° AN 666 472, souscrite par :

La Crau Energies Vertes
101 terrasse
Boieldieu
92042 PARIS LA
DEFENSE CEDEX

sont garantis sous réserves du bon paiement de la cotisation :

Les dommages matériels subis par les matériels, équipements ou ouvrages constituant « l'installation assurée » tels que définis dans les Dispositions Générales ;

Les pertes de recettes résultant d'un dommage matériel indemnisable.

A ce titre, sont assurées les installations sises à l'adresse suivante :

CSDU de la Crau
Lieu-dit Les Gadoues
13310 Saint Martin de Crau

Valeur de remplacement à neuf des installations assurées : 12 556 937,00 €

Montant des recettes électriques annuelles : 1 918 758,00 €

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit, et ne pourra engager Generali IARD au-delà des limites du contrat auquel elle se réfère et ce, pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019, sous réserve que le contrat ne soit pas résilié, suspendu ou annulé pour quelque cause que ce soit.

Fait à Paris, le 31 janvier 2020

GENERALI IARD
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège Social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
552 062 663 RCS PARIS

Generali IARD - Par délégation



Generali Iard, Société anonyme au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 552 062 663 RCS Paris
Generali Vie, Société anonyme au capital de 332 321 184 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LACRAU ENERGIES		**Provisoire**		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12		
Adresse de l'entreprise 0022 rue de Bitch 92400 Courbevoie				Durée de l'exercice précédent* 12		
Numéro SIRET* 7 5 1 3 0 4 2 7 0 0 0 0 1 8				Néant ☐ *		
				Exercice N clos le, 31/12/2019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	3 552 014,40	6 268 771,84
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
	TOTAL (II)		BJ	BK	9 820 786,24	3 552 014,40
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	81 860,05	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	141 441,24	
		Autres créances (3)	BZ	CA	158 760,87	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	52 488		
	TOTAL (III)	CJ	CK	434 550,16		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	10 255 336,40	3 552 014,40	6 703 322
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LACRAU ENERGIES **Provisoire**			Néant ☐ *	
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :300 000.....)		DA	300 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	30 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	2 373,48
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 096 436,03
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	1 428 809,51
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	4 723 801,55
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	508 479,94
	Dettes fiscales et sociales		DY	5 931
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	36 300
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	5 274 512,49	
Ecart de conversion passif* (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	6 703 322	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
			1D	
			1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 533 454,97
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : LACRAU ENERGIES **Provisoire**						Néant ☐ *	
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD	3 414 374,17	FE		FF	3 414 374,17
		FG		FH		FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	3 414 374,17	FK		FL	3 414 374,17
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 157 249
	Autres produits (1) (11)					FQ	435,09
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	42 773,20
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	1 632 903,52
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	35 689
	Salaires et traitements*					FY	
	Charges sociales (10)					FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions*} \end{array} \right.$				GA	672 119,63
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	149 608	
	Autres charges (12)					GE	0,69
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 533 094,04
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 038 964,22
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	152 993,48
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	152 993,48
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-152 993,48
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	1 885 970,74

Désignation de l'entreprise **LACRAU ENERGIES** ****Provisoire****Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	318 672,71
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	318 672,71
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-318 672,71
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	470 862
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 572 058,26
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	3 475 622,23
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 096 436,03
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont {	HY	
		1G	
	(3) Dont {	HP	
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9
Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) joindre en annexe) : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le	Exercice N		
CHARGE EXCEPTIONNELLE	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	318 672,71		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LACRAU ENERGIES **Provisoire**										Néant ☐ *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF			
CORP	Terrains					KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	9 760 816,24	KT		KU	59 970	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX			
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD			
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM			
	TOTAL III					LN	9 760 816,24	LO		LP	59 970		
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T		
Autres participations					8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V				
TOTAL IV					LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	9 760 816,24	ØH		ØJ	59 970			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
INCO	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORP	Terrains					IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	9 820 786,24	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III					IY		NG		NH	9 820 786,24	NI	
	FIN	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW
Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV					I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	9 820 786,24	ØM		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Cegid Group

Exercice N clos le : 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : LACRAU ENERGIES **Provisoire**

Néant ☐ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise **LACRAU ENERGIES** ****Provisoire****Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	3 046 270,43	QA	672 119,63	QB	166 375,66	QC	3 552 014,40
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	3 046 270,43	QV	672 119,63	QW	166 375,66	QX	3 552 014,40
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 046 270,43	ØP	672 119,63	ØQ	166 375,66	ØR	3 552 014,40

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incor- porelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ					

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la fin
de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LACRAU ENERGIES **Provisoire**								Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	1 007 641	EP	149 608	EQ	1 157 249	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z	1 007 641	TV	149 608	TW	1 157 249	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 007 641	UB	149 608	UC	1 157 249	UD	
Dont dotations et reprises { – d'exploitation – financières – exceptionnelles			UE	149 608	UF	1 157 249			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : LACRAU ENERGIES **Provisoire**										Néant ☐ *			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA								
	Autres créances clients				UX	141 441,24		141 441,24					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* ☐ U0)				ZI								
	Personnel et comptes rattachés				UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	158 760,87		158 760,87				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN							
		Divers				VP	0		0				
	Groupe et associés (2)				VC	0		0					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	0		0					
	Charges constatées d'avance				VS	52 488		52 488					
TOTAUX				VT	352 690,11	☐ VU	352 690,11	☐ VV					
RENOIS	(1)	Montant des	– Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
			– Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine			VG									
	à plus d'1 an à l'origine			VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	3 549 994,22		845 236,70		2 704 757,52				
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	508 479,94		508 479,94						
Personnel et comptes rattachés				8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée			VW	0		0						
collectivités publiques	Obligations cautionnées			VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés			VQ	5 931		5 931						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J									
Groupe et associés (2)				VI	1 173 807,33		1 173 807,33						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	0		0						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *				ZZ									
Produits constatés d'avance				8L									
TOTAUX				VY	5 238 212,49	☐ VZ	2 533 454,97		2 704 757,52				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			☐ VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : LACRAU ENERGIES **Provisoire**										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2019	
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	1 096 436
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB	0	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				WE		XE			
		WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG					
		RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				RB					
		WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)				XX					
		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *				XZ	0				
		Régimes d'imposition particuliers et impositions différées										XW	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées										XY		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées										I7	470 862		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 %						I8				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ – Plus-values nettes à court terme – Plus-values soumises au régime des fusions						ZN				
									WN				
									WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	0	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ	0			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3			
II. DÉDUCTIONS										TOTAL I	WR	1 567 298	
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ – imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) – imposées au taux de 0 % – imposées au taux de 19% – imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures – imputées sur les déficits antérieurs						WV				
									WH				
									WP				
									WW				
									XB				
									I6				
									WZ				
									XA				
Autres plus-values imposées au taux de 19 %													
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*													
Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A					
Produit net des actions et parts d'intérêts :													
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)													
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY		
	Majoration d'amortissement*										XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)	L5		XF		
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA				
		Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	1F		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC				
Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH		XG	0			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC						
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD						
					Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI						
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	0	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										XI	1 567 298		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*										ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*													
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)										XN	1 567 298		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : LACRAU ENERGIES **Provisoire**

N° SIRET : 75130427000018

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8
0008 rue Courtois
93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	1 096 436
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	470 862
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	1 567 298
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	0
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	0
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	1 567 298	
	Déficit (II-I)	F 3		0
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	1 567 298	
	Déficit	F 9		0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Désignation de l'entreprise LACRAU ENERGIES **Provisoire**			Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	
Déficits reportables (différence K4-K5)			K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)			YJ	0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT				
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *			ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *				
			8X	8Y
			8Z	9A
			9B	9C
Provisions pour dépréciation *				
			9D	9E
			9F	9G
			9H	9J
Charges à payer				
			9K	9L
			9M	9N
			9P	9R
			9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	YO
			↓ ligne WI ↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2020

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : LACRAU ENERGIES ****Provisoire****

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8
0008 rue Courtois
93505 Pantin Cedex

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	
Déficits imputés	J9	
Déficits reportables	M6	
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
Total des déficits restant à reporter	H9	0

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)			
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N		0	0	(2) 0		0	0
				(3) 0			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			(2)			
				(3)			
	N - 2			(2)			
				(3)			
	N - 3			(2)			
				(3)			
	N - 4			(2)			
				(3)			
	N - 5			(2)			
				(3)			
	N - 6			(2)			
				(3)			
	N - 7			(2)			
				(3)			
	N - 8			(2)			
				(3)			
	N - 9			(2)			
				(3)			
N - 10			(2)				
			(3)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Désignation de l'entreprise LACRAU ENERGIES **Provisoire**										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		0C	2 944,76	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves		ZB			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie		0D	725 692		Dividendes		ZE	726 000		
	Prélèvements sur les réserves		0E			Autres répartitions		ZF	263,28		
						Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZG	2 373,48		
	TOTAL I		0F	728 636,76		TOTAL II		ZH	728 636,76		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ			
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance							YT			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	32 358,96		XQ	46 271,18		
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	112 805,05		
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	1 473 827,29		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	1 632 903,52		
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE							YW	32 367		
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	3 322		
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	35 689		
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	376 472		
DIVERS	— Montant brut des salaires *							0B			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							0S			
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	0,13 %		
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0			
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG			
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies							RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	1 567 298	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0	
					Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0	
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	55208131766522	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : LACRAU ENERGIES **Provisoire**

N° SIRET : 75130427000018

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8

Exercice du : 01/01/2019 au : 31/12/2019

Néant ☐ *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6	1 567 298		
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13	1 567 298		

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Désignation de l'entreprise : LACRAU ENERGIES **Provisoire**

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (ventilation par taux)			(C)
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Désignation de l'entreprise : LACRAU ENERGIES **Provisoire**					Néant ☐ *	
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
	N-9					
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : LACRAU ENERGIES ****Provisoire****Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

0

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷ + ❸ + ❹ - ❺ - ❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : LACRAU ENERGIES **Provisoire**	Néant ☐ *
--	----------------------------------

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : LACRAU ENERGIES **Provisoire**										Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019 Durée en nombre de mois										12		
DECLARATION DES EFFECTIFS												
Effectifs moyens du personnel										YP		
Dont apprentis										YF		
Dont handicapés										YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE												
I Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA	3 414 374	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés										OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante										OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT		
TOTAL 1										OX	3 414 374	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH	435,09	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE		
Subventions d'exploitation reçues										OF		
Variation positive des stocks										OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT		
TOTAL 2										OM	435	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Achats										ON	370 191	
Variation négative des stocks										OQ	42 773	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR	1 216 442	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.										OS	13 912	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW	0,69	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante										OY		
TOTAL 3										OJ	1 643 319	
IV Valeur ajoutée produite												
Calcul de la Valeur Ajoutée										TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	1 771 490
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)										SA	1 771 490	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.												
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE										EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)										GX		
Effectifs au sens de la CVAE										EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)										HX		
Période de référence										GY		
Date de cessation										HR		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1
1 (1)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2019

N° SIRET

7 5 1 3 0 4 2 7 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

LACRAU ENERGIES **Provisoire**

ADRESSE (voie)

0022 rue de Bitche

CODE POSTAL

92400

VILLE

Courbevoie

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

3 000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

SAS

Dénomination

DALKIA BIOGAZ

N° SIREN (si société établie en France)

493129886

% de détention

95,00

Nb de parts ou actions

2 850

Adresse :

N°

Voie

TOUR FRANKLIN - LA DEFENSE 8

Code Postal

92094

Commune

PARIS LA DEFENSE

Pays

Forme juridique

Dénomination

GRS VALTECH

N° SIREN (si société établie en France)

388977068

% de détention

5,00

Nb de parts ou actions

150

Adresse :

N°

105

Voie

AVENUE DU 8 MAI 1945

Code Postal

69140

Commune

RILLEUX LA PAPE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2020	SUIVI DES CREANCES ET DEMANDE DE REMBOURSEMENT	2573
------	--	------

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		
Dénomination de la société et adresse du principal établissement	LACRAU ENERGIES **Provisoire** 0022 rue de Bitché 92400 Courbevoie	N° SIRET du principal établissement : 75130427000018
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (cochez la case) ☒		

I – DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE CREANCES									
Nature de la créance ou du crédit d'impôt	Année ou exercice d'origine de la créance	Montant de l'intérêt légal à déduire ¹	Montant du remboursement sollicité	demande formulée suite à l'ouverture d'une procédure collective		Motif de la demande	Demande d'imputation sur échéance future		
				Nature	Date d'ouverture		Utilisation	Date d'échéance	Montant à utiliser
Total des remboursements sollicités									

II – CESSION DE CREANCE LORS DE L'ENTREE DANS UN GROUPE DE SOCIETES (ART. 223 A DU CGI)			
A remplir par la société membre du groupe et par la société mère.			
A déposer auprès du service des impôts dont elles dépendent.			
SIREN de la société absorbante ou bénéficiaire des apports :			
Créance née du report en arrière des déficits (ARD).			
Date de clôture de l'exercice de détermination du crédit, de la créance ou de la réduction d'impôt	Date de cession	SIREN de la société à l'origine de la créance	Montant de la cession
Montant total des cessions de créances			

III – TRANSFERT DE CREANCE A LA SOCIETE ABSORBANTE OU BENEFICIAIRE D'UN APPORT				
A remplir par la société absorbante ou bénéficiaire d'un apport et par la société absorbée ou apporteuse.				
A déposer auprès du service des impôts dont elles dépendent.				
SIREN de la société absorbante ou bénéficiaire des apports :				
Nature du crédit, de la créance ou de la réduction d'impôt	Date de clôture de l'exercice de détermination du crédit, de la créance ou de la réduction d'impôt	Date du transfert	SIREN de la société à l'origine de la créance	Montant du transfert
Montant total des transferts de créances				

¹ Uniquement pour les RAD en procédure collective.

SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société

Adresse

Numéro SIRET

LACRAU ENERGIES **Provisoire**

31/12/2019

0022 rue de Bitché

92400 Courbevoie

75130427000018

I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	0
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = $a - i$ (si $j < 150\,000\,€$ indiquer 0)	j	0

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$	m		
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$	n		
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$	o	0	
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice	p	0	
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$	q	0	

REGIME FISCAL DES GROUPE DE SOCIETES

Etat de suivi des intérêts différés comme si la société était imposée séparément

Dénomination de l'entreprise

Adresse

Numéro SIRET

LACRAU ENERGIES	**Provisoire**	31/12/2019
0022 rue de Bitché		
92400 Courbevoie		
75130427000018		

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	a1	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	b1	
Montant de la décote (1) = $b1 \times 5\%$		c1	
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS RESTANT À IMPUTER APRÈS DÉCOTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = $a1 + b1 - c1$		d1	
Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		e1	
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)		f1	
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		g1	
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (f1 + g1 + e1)$		h1	
PLAFOND D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = $h1 - e1$ (3)		i1	0
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n° 2900-SD)		j1	0
INTÉRÊTS DIFFÉRÉS DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE (EX) DU TABLEAU 2058 A BIS = $i1 - j1$ (4)		k1	0
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne j du 2900 SD		l1	0
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE = $d1 - j1 - k1 + l1$		m1	0

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n° 2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro.

(4) intérêts différés déductibles dans la limite du stock d'intérêts différés restant à imputer.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET

7 5 1 3 0 4 2 7 0 0 0 0 1 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

LACRAU ENERGIES **Provisoire**

ADRESSE (voie)

0022 rue de Bitche

CODE POSTAL

92400

VILLE

Courbevoie

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Numéro de compte	Intitulé des comptes	Mouvements		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit
101000	Capital		300 000,00		300 000,00
106100	Réserve légale		30 000,00		30 000,00
110000	Report à nouveau (créditeur)	726 000,00	728 373,48		2 373,48
120000	Résultat exercice (bénéfice)	725 428,72	725 428,72		
157200	Provision pour gros entretien	2 345 185,00	2 345 185,00		
168000	Autres emprunts et dettes assimilés	676 189,36	4 226 183,58		3 549 994,22
215100	Installations complexes spécialisée	10 305 834,61	485 048,37	9 820 786,24	
281500	Amort. Installations techniques	1 150 145,13	4 702 159,53		3 552 014,40
370000	Stocks de marchandises	124 633,25	42 773,20	81 860,05	
401000	Fournisseurs	2 747 965,49	2 855 113,65		107 148,16
408000	Fournisseurs - fact. non parvenues	1 283 158,28	1 684 490,06		401 331,78
411000	Clients	3 674 343,31	3 625 401,91	48 941,40	
418000	Clients - Prod. non facturés	1 024 066,57	931 566,73	92 499,84	
445269	TVA ded. acquisitions intraco	14 509,69	14 509,69		
445279	TVA coll. acquis. intracomm.	14 509,69	14 509,69		
445622	Tva ded s/immo 20%	14 119,00	14 119,00		
445662	TVA DED S/ABS 20%	376 471,61	365 054,74	11 416,87	
445670	Crédit de TVA à reporter	388 745,00	241 401,00	147 344,00	
448600	Etat - Autres charges à payer	15 509,00	21 440,00		5 931,00
451001	Groupe - VSA - IS IF	310 048,00	310 048,00		
455001	C/C VERDESIS France	3 879 093,58	4 892 086,91		1 012 993,33
455010	C/C IS - IF	539 104,00	699 918,00		160 814,00
457000	Associés - Dividendes à payer	689 700,00	726 000,00		36 300,00
486000	Charges constatées d'avance	641 640,32	589 152,32	52 488,00	
512110	Banque BNP	5 447 870,03	5 447 870,03		
603700	Variation stocks marchandises	42 773,20		42 773,20	
605000	Achats Matériel, équipements, trav.	25 035,77	2 796,82	22 238,95	
606100	Fournitures non stockables	82 875,94		82 875,94	
606110	Electricité	110 005,83	41 040,94	68 964,89	
606120	Gaz	467 922,00	273 000,00	194 922,00	
606300	Fournitures Entretien, petit équip.	1 189,00		1 189,00	
613500	Location mobilière	113 020,90	80 661,94	32 358,96	
613501	Location matériel roulant	13 912,22		13 912,22	
615000	Entretien et réparations	11 107,17	1 882,08	9 225,09	
615601	Maintenance turbine - FPP	134 443,70	103 603,75	30 839,95	
615602	Traitement charbon	566 705,23	467 712,16	98 993,07	
615603	Maintenance temps homme	324 308,40	228 679,00	95 629,40	
615604	Maintenance conduite	258 706,65	94 453,31	164 253,34	
615605	Maintenance moteur	1 012 977,35	579 688,52	433 288,83	
615606	Maintenance HSE	8 447,87		8 447,87	
615608	Maintenance préventive - PE	2 650,61		2 650,61	
615609	Maintenance corrective - GE	90 975,43	19 265,00	71 710,43	
615610	Maintenance préventive - GE	33 715,21		33 715,21	
615611	Maintenance - divers	28 800,00		28 800,00	
615612	Traitement - divers	22 726,88	5 965,99	16 760,89	
615613	Elimination	15 197,91	15 197,91		
615614	Elimination	29 315,29	17 767,11	11 548,18	
616000	Primes d'assurance	210 967,98	118 320,32	92 647,66	
617000	Etudes et recherche	2 376,00		2 376,00	
622001	Prestation filtration - interco	19 649,82	13 514,10	6 135,72	
622003	Management fees - interco	383 438,85	281 007,70	102 431,15	
622600	Honoraires comptable	16 695,00	12 500,00	4 195,00	
622700	Frais d'actes et d'honoraires	43,18		43,18	
623000	Publicité, publications, relations	999,00		999,00	
624000	Transports biens et personnel	275,00		275,00	
626000	Frais postaux et télécom.	115,00		115,00	
626200	Téléphone	996,00		996,00	
627000	Services bancaires et assimilés	564,98	200,00	364,98	
635000	Admin. Impôts (autres impôts,...)	59 719,00	24 030,00	35 689,00	
658000	Charges de gestion courante	0,69		0,69	
661000	Charges d'intérêts	152 993,48		152 993,48	
675000	VNC éléments d'actif cédés	318 672,71		318 672,71	
681120	Dot/amort. immob. corporelles	1 655 889,10	983 769,47	672 119,63	
681500	Dot/prov. risques & charges expl.	467 820,00	318 212,00	149 608,00	
695000	Impôts sur les bénéfices	470 862,00		470 862,00	
701020	Ventes produits finis à 20%	931 566,73	4 345 940,90		3 414 374,17
758000	Produits divers de gestion courante		435,09		435,09
781500	Rep/prov. rsiques & charges exploit	869 724,00	2 026 973,00		1 157 249,00
890000	Bilan d'ouverture	725 428,72	725 428,72		
Totaux comptes de bilan		37 839 698,36	36 743 262,33	1 096 436,03	
Totaux comptes de gestion		8 960 181,08	10 056 617,11		1 096 436,03
Totaux de la balance		46 799 879,44	46 799 879,44		

LCEV - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 2019

Libellé: Client:	Dotations aux amortissements - Installations complexes spécialisée La Crau Energies Vertes	Collaborateur:	DMA
		Date:	31/12/2019
		Date de Clôture:	31-déc-19
		Date de Début de Période	01-janv-19
		Revue	DMA
		Date de fin de contrat	20/03/2029

Référence	Désignation	Montant	Amortissement déjà passé	Montant	Date debut amort	Durée D'amortissement en jour	Amortissement cumulé fin de période	Amortissement cumulé fin de période précédente	Dotation aux amortissements
215100	RG CONSULTANT - FOUDRE - FR058	1 400,00		1 400,00	21/03/2014	5 478	539,50	446,22	93,28
215100	ERDF - PTF FR058 - 100%	3 310,00		3 310,00	21/03/2014	5 478	1 275,54	1 054,99	220,55
215100	VEOLIA - GRS VALTECH - FR058 - 30%	129 230,69		129 230,69	21/03/2014	5 478	49 800,29	41 189,63	8 610,66
215100	AEROE - FR058 - 20% + 20%	18 800,00		18 800,00	21/03/2014	5 478	7 244,76	5 992,11	1 252,65
215100	CLARKE ENERGY - FR058 - GM1 GM2 GM3	2 122 278,23		2 122 278,23	21/03/2014	5 478	817 840,33	676 432,60	141 407,73
215100	Capexisation maintenance 40kh	0,00		0,00	21/03/2014	5 478	-	-	-
215100	AEROE - FR058 - 20%	175 200,00		175 200,00	21/03/2014	5 478	67 515,01	55 841,40	11 673,60
215100	DISTRAME - FR058	7 549,03		7 549,03	21/03/2014	5 478	2 909,09	2 406,10	502,99
215100	VEOLIA - GRS VALTECH - 30% - FR058	129 230,69		129 230,69	21/03/2014	5 478	49 800,29	41 189,63	8 610,66
215100	VEOLIA - GRS LATECH - FR058	1 143,65		1 143,65	21/03/2014	5 478	440,72	364,51 €	76,20
215100	EDF - ETUDES - FR058	3 000,00		3 000,00	21/03/2014	5 478	1 156,08	956,19 €	199,89
215100	VEOLIA - ACPTE 20%	86 153,79		86 153,79	21/03/2014	5 478	33 200,19	27 459,75 €	5 740,44
215100	VEOLIA - REDEVANCE 11/2012 - FR058	4 304,50		4 304,50	21/03/2014	5 478	1 658,78	1 371,97 €	286,81
215100	STANISLAS MANDELKERN - FR058	12 578,73		12 578,73	21/03/2014	5 478	4 847,33	4 009,21 €	838,12
215100	BCTG - VERDESIS / LA CRAU	3 035,00		3 035,00	21/03/2014	5 478	1 169,57	967,34 €	202,22
215100	VF - REA & EXPL 2012 - FR058	96 364,00		96 364,00	21/03/2014	5 478	37 134,79	30 714,05 €	6 420,75
215100	TEMPS INTERNE 2011	40 978,00		40 978,00	21/03/2014	5 478	15 791,27	13 060,90 €	2 730,37
215100	VF - COÛTS STRUCTURE 2012	335 154,00		335 154,00	21/03/2014	5 478	129 154,82	106 823,45 €	22 331,36
		0,00		0,00			-	0,00 €	-
215100	VEOLIA -23/10/12 -22/07/13- FR058	42 638,85		42 638,85	21/03/2014	5 478	16 431,29	13 590,26 €	2 841,03
215100	AEROE - 1 047 696*10% - FR058	87 600,00		87 600,00	21/03/2014	5 478	33 757,50	27 920,70 €	5 836,80
215100	AEROE - 20%*56 212 - FR058	28 200,00		28 200,00	21/03/2014	5 478	10 867,14	8 988,17 €	1 878,97
215100	VEOLIA - FR058	40 800,00		40 800,00	21/03/2014	5 478	15 722,67	13 004,16 €	2 718,51
215100	BRIEF&NOUS - PANNEAU - FR058	550,00		550,00	21/03/2014	5 478	211,95	175,30 €	36,65
215100	GRS VALTECH - ACPT SUP TRAV.- FR058	60 054,00		60 054,00	21/03/2014	5 478	23 142,39	19 140,98 €	4 001,41
215100	GRS VALTECH - +VALUE POSTE - FR058	14 994,08		14 994,08	21/03/2014	5 478	5 778,11	4 779,06 €	999,06
215100	GRS VALTECH - 1CONTR 2E TRAN. FR058	14 171,00		14 171,00	21/03/2014	5 478	5 460,93	4 516,72	944,22
215100	GRS VALTECH - 2CONTR 1E TRAN. FR058	28 500,00		28 500,00	21/03/2014	5 478	10 982,75	9 083,79	1 898,96
215100	GRS VALTECH - CHANGE PIECES - FR058	4 881,53		4 881,53	21/03/2014	5 478	1 881,14	1 555,89	325,26
215100	GRS VALT- MAINT. 60613 -51213-FR058	19 587,00		19 587,00	21/03/2014	5 478	7 548,04	6 242,95	1 305,08
215100	UCMA - REGISTRE DELTA - FR058	1 460,00		1 460,00	21/03/2014	5 478	562,63	465,35	97,28
215100	SELARL ACTHEMIS - HUISSIER - FR058	332,84		332,84	21/03/2014	5 478	128,26	106,09	22,18
215100	KELMA - 30% - FR058	8 394,59		8 394,59	21/03/2014	5 478	3 234,94	2 675,60	559,33
215100	GEURTS - FR058	11 100,00		11 100,00	21/03/2014	5 478	4 277,49	3 537,90	739,59
215100	FERBECK -CHEMINEE MULTICON. - FR058	23 623,00		23 623,00	21/03/2014	5 478	9 103,35	7 529,35	1 574,00
215100	RELLE/TONNFORT - FR058	1 880,00		1 880,00	21/03/2014	5 478	724,48	599,21	125,26
215100	UCMA - REGISTRE DELTA - FR058	5 840,00		5 840,00	21/03/2014	5 478	2 250,50	1 861,38	389,12
215100	KSB - 20% CDE - FR058	2 114,00		2 114,00	21/03/2014	5 478	814,65	673,79	140,86
215100	AU FIL DE L'EAU-LOC. FONTAINE- FR58	178,90		178,90	21/03/2014	5 478	68,94	57,02	11,92
215100	OPSIA - ALIMETRIQUE - FR058	810,00		810,00	21/03/2014	5 478	312,14	258,17	53,97
215100	DEKRA - MISSION COORD. CPS - FR058	800,00		800,00	21/03/2014	5 478	308,29	254,98	53,30
215100	RG CONSULTANT - FR058	1 750,00		1 750,00	21/03/2014	5 478	674,38	557,78	116,60
215100	DEKRA - VERIF. INSTAL ELEC. - FR058	320,00		320,00	21/03/2014	5 478	123,32	101,99	21,32
215100	REXEL - MATERIEL - FR058	1 174,56		1 174,56	21/03/2014	5 478	452,63	374,37	78,26
215100	A.D.S - DETECTEUR PORTATITF - FR058	750,00		750,00	21/03/2014	5 478	289,02	239,05	49,97
215100	LYRECO - FOURNITURES - FR058	385,02		385,02	21/03/2014	5 478	148,37	122,72	25,65
215100	ONET SERVICES - NETTOYAGE - FR058	2 302,75		2 302,75	21/03/2014	5 478	887,39	733,95	153,43
215100	DESAUTEL - EXTINCTEURS - FR058	283,58		283,58	21/03/2014	5 478	109,28	90,39	18,89
215100	REVEL FOS - LOCATION GRUE - FR058	4 200,00		4 200,00	21/03/2014	5 478	1 618,51	1 338,66	279,85

215100	GRS VALTECH - TORCHERES & R - FR058	26 099,78		26 099,78	21/03/2014	5 478	10 057,80	8 318,77	1 739,03
215100	FRANCE MANUTENTION - FR058	1 009,00		1 009,00	21/03/2014	5 478	388,83	321,60	67,23
215100	KSB - ACPTE 30% (13.492€) - FR058	4 047,60		4 047,60	21/03/2014	5 478	1 559,78	1 290,09	269,69
215100	AEROE - FR058 - 10%	87 600,00		87 600,00	21/03/2014	5 478	33 757,50	27 920,70	5 836,80
215100	GERAL - 20% - FR058	30 002,60		30 002,60	21/03/2014	5 478	11 561,79	9 562,71	1 999,08
215100	DEKRA - COORDINATION CPS - FR058	275,00		275,00	21/03/2014	5 478	105,97	87,65	18,32
215100	CONTINENTAL INDUSTRIE - FR058	37 300,00		37 300,00	21/03/2014	5 478	14 373,91	11 888,61	2 485,30
215100	BUNG'ECO - CONTAINER - FR058	4 200,00		4 200,00	21/03/2014	5 478	1 618,51	1 338,66	279,85
215100	REXEL - FR058	190,80		190,80	21/03/2014	5 478	73,53	60,81	12,71
215100	VERSCHOORE - TUYAUTERIE - FR058	23 676,40		23 676,40	21/03/2014	5 478	9 123,93	7 546,37	1 577,56
215100	EBI AGROCUV - FAP - FR058	3 183,00		3 183,00	21/03/2014	5 478	1 226,60	1 014,52	212,08
215100	KELMA - FR058 - 70%	19 587,36		19 587,36	21/03/2014	5 478	7 548,18	6 243,07	1 305,11
215100	LA ROBINETTERIE INDUSTRIELLE -FR058	627,00		627,00	21/03/2014	5 478	241,62	199,84	41,78
215100	GERAL - FR058	15 400,00		15 400,00	21/03/2014	5 478	5 934,54	4 908,43	1 026,10
215100	FG INOX - FR058	2 695,41		2 695,41	21/03/2014	5 478	1 038,70	859,11	179,60
215100	SAMSON REGULATION - FR058	5 823,24		5 823,24	21/03/2014	5 478	2 244,04	1 856,04	388,00
215100	FG INOX - FR058	1 087,73		1 087,73	21/03/2014	5 478	419,17	346,69	72,48
215100	FG INOX - FR058	2 079,27		2 079,27	21/03/2014	5 478	801,27	662,72	138,54
215100	FG INOX - FR058	871,04		871,04	21/03/2014	5 478	335,66	277,63	58,04
215100	GEURTS - FR058 - 70%	25 900,00		25 900,00	21/03/2014	5 478	9 980,81	8 255,09	1 725,72
215100	EBI AGROCUV - FR058	75 450,00		75 450,00	21/03/2014	5 478	29 075,38	24 048,14	5 027,25
215100	FG INOX - FR058	4 573,07		4 573,07	21/03/2014	5 478	1 762,28	1 457,57	304,70
215100	GERAL - FR058 - 10%	15 001,30		15 001,30	21/03/2014	5 478	5 780,90	4 781,36	999,54
215100	ENDRESS+HAUSEUR CALCULATEUR 1VOIE	1 631,55		1 631,55	21/03/2014	5 478	628,73	520,02	108,71
215100	FG INOX - FR058	768,90		768,90	21/03/2014	5 478	296,30	245,07	51,23
215100	GDF CABLAGE - RACCORDEMENT	40 950,00		40 950,00	21/03/2014	5 478	15 780,48	13 051,97	2 728,50
215100	FG INOX - FR058	282,60		282,60	21/03/2014	5 478	108,90	90,07	18,83
215100	FG INOX - FR058	6 181,59		6 181,59	21/03/2014	5 478	2 382,14	1 970,25	411,88
215100	ENDRESS+HAUSER - FR058	906,80		906,80	21/03/2014	5 478	349,44	289,02	60,42
215100	ATLANTIC GUILLOT AC MATERIEL	6 850,96		6 850,96	21/03/2014	5 478	2 640,08	2 183,60	456,48
215100	ORBINOX	10 780,00		10 780,00	21/03/2014	5 478	4 154,18	3 435,90	718,27
215100	ENDRESS+HAUSER CALCULATEUR 3 VOIES	2 131,55		2 131,55	21/03/2014	5 478	821,41	679,39	142,03
215100	FERBECK ACOMPTE 20% travaux la crau	23 623,00		23 623,00	21/03/2014	5 478	9 103,35	7 529,35	1 574,00
215100	KSB TRAVAUX	9 444,40		9 444,40	21/03/2014	5 478	3 639,49	3 010,21	629,28
215100	ONET NETTOYAGE ET TRAITEMENT DECHET	1 711,90		1 711,90	21/03/2014	5 478	659,70	545,63	114,06
215100	EBI AGROCUV - FR058	7 787,00		7 787,00	21/03/2014	5 478	3 000,80	2 481,95	518,85
215100	DESAUTEL FR058	15 500,00		15 500,00	21/03/2014	5 478	5 973,07	4 940,31	1 032,77
215100	GEMU DU 29/11/13 FR058	1 368,32		1 368,32	21/03/2014	5 478	527,30	436,12	91,17
215100	GEMU DU 29/11/13 FR058	4 913,68		4 913,68	21/03/2014	5 478	1 893,53	1 566,13	327,40
215100	GEMU DU 29/11/13 FR058	1 561,51		1 561,51	21/03/2014	5 478	601,74	497,70	104,04
215100	GEMU DU 29/11/13 FR058	5 165,85		5 165,85	21/03/2014	5 478	1 990,71	1 646,51	344,20
215100	GEMU DU 29/11/13 FR058	7 276,79		7 276,79	21/03/2014	5 478	2 804,18	2 319,33	484,85
215100	GEMU DU 29/11/13 FR058	1 552,41		1 552,41	21/03/2014	5 478	598,24	494,80	103,44
215100	AQUIRO FR058	849,11		849,11	21/03/2014	5 478	327,21	270,64	56,58
215100	REVEL FOS FR058	840,00		840,00	21/03/2014	5 478	323,70	267,73	55,97
215100	VALPES - UNITE LA CRAU	850,31		850,31	21/03/2014	5 478	327,68	271,02	56,66
215100	AEROE - 10% plans execution	87 600,00		87 600,00	21/03/2014	5 478	33 757,50	27 920,70	5 836,80
215100	STRUCTURAFER - ACPTE - 30%	5 130,00		5 130,00	21/03/2014	5 478	1 976,89	1 635,08	341,81
215100	GERAL ACOMPTE AVANCEMENT CHANTIER	90 007,80		90 007,80	21/03/2014	5 478	34 685,37	28 688,14	5 997,23
215100	VERLINDE LIGNE D'ALIMENTATION	33 414,06		33 414,06	21/03/2014	5 478	12 876,43	10 650,05	2 226,38
215100	SENSUS AC MATERIEL	7 107,00		7 107,00	21/03/2014	5 478	2 738,75	2 265,21	473,54
215100	GERAL ANALYSE FONCTIONELLE	23 100,00		23 100,00	21/03/2014	5 478	8 901,81	7 362,65	1 539,16
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	3 500,00		3 500,00	21/03/2014	5 478	1 348,76	1 115,55	233,21
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	229 651,88		229 651,88	21/03/2014	5 478	88 498,56	73 196,82	15 301,74
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	2 849,70		2 849,70	21/03/2014	5 478	1 098,16	908,28	189,88
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	22 379,22		22 379,22	21/03/2014	5 478	8 624,05	7 132,92	1 491,13
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	33 994,62		33 994,62	21/03/2014	5 478	13 100,15	10 835,09	2 265,07
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	10 301,40		10 301,40	21/03/2014	5 478	3 969,74	3 283,36	686,38
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	1 711,00		1 711,00	21/03/2014	5 478	659,35	545,35	114,00
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	16 478,70		16 478,70	21/03/2014	5 478	6 350,23	5 252,25	1 097,98
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	1 416,00		1 416,00	21/03/2014	5 478	545,67	451,32	94,35
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	6 018,00		6 018,00	21/03/2014	5 478	2 319,09	1 918,11	400,98
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	1 132,80		1 132,80	21/03/2014	5 478	436,54	361,06	75,48
215100	MATTEI VGC 55S L V2.0	120 650,00		120 650,00	21/03/2014	5 478	46 493,64	38 454,71	8 038,93
215100	AEROE 12 MODULES NUCLEOS	8 500,00		8 500,00	21/03/2014	5 478	3 275,56	2 709,20	566,36
215100	STRUCTURAFER - ACPTE - 20%	3 420,00		3 420,00	21/03/2014	5 478	1 317,93	1 090,05	227,88

215100	GEMU AC VALVE	135,66		135,66	21/03/2014	5 478	52,28	43,24	9,04
215100	PROQUAI KIT DE MOTORISATION	2 371,50		2 371,50	21/03/2014	5 478	913,88	755,87	158,01
215100	ENDRESS HAUSER	1 600,00		1 600,00	21/03/2014	5 478	616,58	509,97	106,61
215100	ISOLETANCHE FR058	15 584,00		15 584,00	21/03/2014	5 478	6 005,44	4 967,08	1 038,36
215100	SAMSON REGULATION FR058	5 823,24		5 823,24	21/03/2014	5 478	2 244,04	1 856,04	388,00
215100	EBI AGROCUV - FR058	50 300,00		50 300,00	21/03/2014	5 478	19 383,59	16 032,09	3 351,50
215100	VERSCHOORE CONSTRUCTION 12 CUVES	60 000,00		60 000,00	21/03/2014	5 478	23 121,58	19 123,77	3 997,81
215100	FGINOX FR058	1 526,38		1 526,38	21/03/2014	5 478	588,21	486,50	101,70
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	351 175,08		351 175,08	21/03/2014	5 478	135 328,70	111 929,84	23 398,85
215100	DESAUTEL FR058	289,04		289,04	21/03/2014	5 478	111,38	92,13	19,26
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	3 200,00		3 200,00	21/03/2014	5 478	1 233,15	1 019,93	213,22
215100	EDF OPTIMAL SOLUTION FR058	1 847,88		1 847,88	21/03/2014	5 478	712,10	588,97	123,12
215100	LAVENDON FR058	2 773,50		2 773,50	21/03/2014	5 478	1 068,79	884,00	184,80
215100	ONET NETTOYAGE FR058	610,00		610,00	21/03/2014	5 478	235,07	194,42	40,64
215100	REVEL FOS FR058	297,50		297,50	21/03/2014	5 478	114,64	94,82	19,82
215100	REVEL FOS FR058	740,00		740,00	21/03/2014	5 478	285,17	235,86	49,31
215100	REVEL FOS FR058	700,00		700,00	21/03/2014	5 478	269,75	223,11	46,64
215100	REVEL FOS FR058	617,50		617,50	21/03/2014	5 478	237,96	196,82	41,14
215100	REVEL FOS FR058	420,00		420,00	21/03/2014	5 478	161,85	133,87	27,98
215100	REVEL FOS FR058	297,50		297,50	21/03/2014	5 478	114,64	94,82	19,82
215100	REVEL FOS FR058	1 250,00		1 250,00	21/03/2014	5 478	481,70	398,41	83,29
215100	PARTENAIRES FC - 13090128_FR058_CJA	954,75		954,75	21/03/2014	5 478	367,92	304,31	63,62
215100	PARTENAIRES GFC - FR058	103,20		103,20	21/03/2014	5 478	39,77	32,89	6,88
215100	AU FIL DE L'EAU	49,74		49,74	21/03/2014	5 478	19,17	15,85	3,31
215100	BRUNEAU - AC FRNT BUREAU LA CRAU	866,19		866,19	21/03/2014	5 478	333,79	276,08	57,71
215100	AU FIL DE LEAU AC BONBONNES EAU	82,90		82,90	21/03/2014	5 478	31,95	26,42	5,52
215100	REVEL FOS LOC GRUE ET SEMI REMORQUE	3 435,00		3 435,00	21/03/2014	5 478	1 323,71	1 094,84	228,87
215100	REVEL FOS LOC CHARRIOT	2 530,00		2 530,00	21/03/2014	5 478	974,96	806,39	168,57
215100	LAVENDON FR058	209,16		209,16	21/03/2014	5 478	80,60	66,67	13,94
215100	ONET SERVICES - NETTOYAGE - FR058	1 690,00		1 690,00	21/03/2014	5 478	651,26	538,65	112,60
215100	GREFFE TC PERIGUEUX - FR058	111,67		111,67	21/03/2014	5 478	43,03	35,59	7,44
215100	SELARL ACTHEMIS - FR058	166,42		166,42	21/03/2014	5 478	64,13	53,04	11,09
215100	BRIEF&NOUS - IMPRESSION - FR058	108,75		108,75	21/03/2014	5 478	41,91	34,66	7,25
215100	MEDIA FRET TRANSPORT	4 510,00		4 510,00	21/03/2014	5 478	1 737,97	1 437,47	300,50
215100	FRAIS CAUTION 12/2012	2 979,62		2 979,62	21/03/2014	5 478	1 148,23	949,69	198,53
215100	FRAIS CAUTION MPM - FR058	3 008,57		3 008,57	21/03/2014	5 478	1 159,38	958,92	200,46
215100	FRAIS DE CAUTION MPM - FR058	3 045,84		3 045,84	21/03/2014	5 478	1 173,74	970,80	202,94
215100	ACTIVATION REA + EXPL 2013 - FR058	208 198,00		208 198,00	21/03/2014	5 478	80 231,10	66 358,84	13 872,27
		0,00		0,00			-	0,00	-
215100	SOCOTEC HONORAIRES RAPPORTS CONSUEL	1 600,00		1 600,00	21/03/2014	5 478	616,58	509,97	106,61
215100	MTA FR058	120 185,00		120 185,00	21/03/2014	5 478	46 314,45	38 306,50	8 007,95
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	945,00		945,00	21/03/2014	5 478	364,16	301,20	62,97
215100	A.S FR058	3 180,00		3 180,00	21/03/2014	5 478	1 225,44	1 013,56	211,88
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	8 577,80		8 577,80	21/03/2014	5 478	3 305,54	2 734,00	571,54
215100	VERLINDE FR058	17 964,00		17 964,00	21/03/2014	5 478	6 922,60	5 725,66	1 196,94
215100	FGI INOX FR058	104,60		104,60	21/03/2014	5 478	40,31	33,34	6,97
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	2 097,60		2 097,60	21/03/2014	5 478	808,33	668,57	139,76
215100	AEROE FR058	87 600,00		87 600,00	21/03/2014	5 478	33 757,50	27 920,70	5 836,80
215100	GDF SUEZ FR058	40 950,00		40 950,00	21/03/2014	5 478	15 780,48	13 051,97	2 728,50
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	4 427,72		4 427,72	21/03/2014	5 478	1 706,26	1 411,24	295,02
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	3 426,09		3 426,09	21/03/2014	5 478	1 320,28	1 092,00	228,28
215100	DENIOS FR058	1 627,20		1 627,20	21/03/2014	5 478	627,06	518,64	108,42
215100	FGINOX FR058	167,29		167,29	21/03/2014	5 478	64,47	53,32	11,15
215100	ERIKS BAUDOIN FR058	13 228,20		13 228,20	21/03/2014	5 478	5 097,61	4 216,22	881,40
215100	FUJI ELECTRIQUE FR058	10 153,00		10 153,00	21/03/2014	5 478	3 912,56	3 236,06	676,50
215100	FGINOX FR058	4 742,40		4 742,40	21/03/2014	5 478	1 827,53	1 511,54	315,99
215100	ROBINETTERIE INDUSTRIELLE FR058	293,88		293,88	21/03/2014	5 478	113,25	93,67	19,58
215100	JAPY FR058	603,16		603,16	21/03/2014	5 478	232,43	192,24	40,19
215100	FGINOX FR058	0,00		0,00	21/03/2014	5 478	-	0,00	-
215100	STRUCTURAFER FR058	8 550,00		8 550,00	21/03/2014	5 478	3 294,82	2 725,14	569,69
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	606,14		606,14	21/03/2014	5 478	233,58	193,19	40,39
215100	LAURETTE FR058	0,00		0,00	21/03/2014	5 478	-	0,00	-
215100	DESAUTEL FR058	3 726,64		3 726,64	21/03/2014	5 478	1 436,10	1 187,79	248,31
215100	BOLLAERT FR058	6 758,00		6 758,00	21/03/2014	5 478	2 604,26	2 153,97	450,29
215100	BRENNTAG FR058	10 465,95		10 465,95	21/03/2014	5 478	3 335,15	3 335,81	697,35
215100	FERBECK FR058	23 623,00		23 623,00	21/03/2014	5 478	9 103,35	7 529,35	1 574,00

215100	FERBECK FR058	3 230,00		3 230,00	21/03/2014	5 478	1 244,71	1 029,50	215,22
215100	FERBECK FR058	35 434,50		35 434,50	21/03/2014	5 478	13 655,03	11 294,02	2 361,01
215100	FERBECK FR058	26 405,00		26 405,00	21/03/2014	5 478	10 175,42	8 416,05	1 759,37
215100	GERAL FR058	15 001,30		15 001,30	21/03/2014	5 478	5 780,90	4 781,36	999,54
215100	VERSCHOORE FR058	80 000,00		80 000,00	21/03/2014	5 478	30 828,77	25 498,36	5 330,41
215100	EBI AGROCUV FR058	80 600,00		80 600,00	21/03/2014	5 478	31 059,99	25 689,59	5 370,39
215100	REGIPROCESS FR058	247 572,00		247 572,00	21/03/2014	5 478	95 404,25	78 908,49	16 495,76
215100	DEXIS FR058	318,62		318,62	21/03/2014	5 478	122,78	101,55	21,23
215100	REVEL FOS	5 760,00		5 760,00	21/03/2014	5 478	2 219,67	1 835,88	383,79
215100	REVEL FOS FR058	1 897,50		1 897,50	21/03/2014	5 478	731,22	604,79	126,43
215100	ONET SERVICES FR058	610,00		610,00	21/03/2014	5 478	235,07	194,42	40,64
215100	ONET SERVICES FR058	419,40		419,40	21/03/2014	5 478	161,62	133,68	27,94
215100	LAVENDON FR058	794,13		794,13	21/03/2014	5 478	306,03	253,11	52,91
215100	LAVENDON FR058	371,50		371,50	21/03/2014	5 478	143,16	118,41	24,75
215100	LAVENDON FR058	4 737,47		4 737,47	21/03/2014	5 478	1 825,63	1 509,97	315,66
215100	PRESTIDIAM TRAV CAROTTAGE FR058	860,00		860,00	21/03/2014	5 478	331,41	274,11	57,30
215100	FGINOX FR058	271,80		271,80	21/03/2014	5 478	104,74	86,63	18,11
215100	FGINOX FR058	0,00		0,00	21/03/2014	5 478	-	0,00	-
215100	IXEL FR058	450,00		450,00	21/03/2014	5 478	173,41	143,43	29,98
215100	LAUTRETTE INDUSTRIES FR058	2 225,40		2 225,40	21/03/2014	5 478	857,58	709,30	148,28
215100	PARTENAIRES FC FR058	7 190,53		7 190,53	21/03/2014	5 478	2 770,94	2 291,83	479,11
215100	FGINOX FR058	150,91		150,91	21/03/2014	5 478	58,15	48,10	10,06
215100	PROTIBAT SUD FR058	3 696,00		3 696,00	21/03/2014	5 478	1 424,29	1 178,02	246,27
215100	ERIKS BAUDOIN FR058	340,50		340,50	21/03/2014	5 478	131,21	108,53	22,69
215100	ADS FR058	1 666,00		1 666,00	21/03/2014	5 478	642,01	531,00	111,01
215100	CILLIT FR058	1 300,00		1 300,00	21/03/2014	5 478	500,97	414,35	86,62
215100	LAVENDON FR058	956,07		956,07	21/03/2014	5 478	368,43	304,73	63,70
215100	LAVENDON FR058	835,48		835,48	21/03/2014	5 478	321,96	266,29	55,67
215100	GDF COFELY INEO FR058	10 198,00		10 198,00	21/03/2014	5 478	3 929,90	3 250,40	679,49
215100	GDF COFELY INEO FR058	6 517,60		6 517,60	21/03/2014	5 478	2 511,62	2 077,35	434,27
215100	GDF COFELY INEO FR058	4 880,40		4 880,40	21/03/2014	5 478	1 880,71	1 555,53	325,18
215100	ONET SERVICES FR058	1 073,70		1 073,70	21/03/2014	5 478	413,76	342,22	71,54
215100	KSB FR058	1 110,00		1 110,00	21/03/2014	5 478	427,75	353,79	73,96
215100	LAVENDON - FR058	4 270,87		4 270,87	21/03/2014	5 478	1 645,82	1 361,25	284,57
215100	LAVENDON - FR058	234,02		234,02	21/03/2014	5 478	90,18	74,59	15,59
215100	QUINCANOR - FR058	1 180,04		1 180,04	21/03/2014	5 478	454,74	376,11	78,63
215100	SCANTEC FR058	5 118,23		5 118,23	21/03/2014	5 478	1 972,36	1 631,33	341,03
215100	REVEL FOS LOC GRUE FR058	3 065,00		3 065,00	21/03/2014	5 478	1 181,13	976,91	204,22
215100	BFL DEXIS FR058	247,62		247,62	21/03/2014	5 478	95,42	78,92	16,50
215100	QUINCANOR FR058	1 179,28		1 179,28	21/03/2014	5 478	454,45	375,87	78,58
215100	QUINCANOR FR058	119,11		119,11	21/03/2014	5 478	45,90	37,96	7,94
215100	QUINCANOR FR058	419,00		419,00	21/03/2014	5 478	161,47	133,55	27,92
215100	EBI AGROCUV FR058	20 000,00		20 000,00	21/03/2014	5 478	7 707,19	6 374,59	1 332,60
215100	FGINOX FR058	1 569,28		1 569,28	21/03/2014	5 478	604,74	500,18	104,56
215100	FGINOX FR058	233,33		233,33	21/03/2014	5 478	89,92	74,37	15,55
215100	ENDRESS HAUSER FR058	285,07		285,07	21/03/2014	5 478	109,85	90,86	18,99
215100	FERBECK POSE CHEMINEE FR058	7 911,50		7 911,50	21/03/2014	5 478	3 048,77	2 521,63	527,14
215100	KSB - FR058	8 426,00		8 426,00	21/03/2014	5 478	3 247,04	2 685,61	561,43
215100	AEROE MODULES NUCLEOS FR058	175 200,00		175 200,00	21/03/2014	5 478	67 515,01	55 841,40	11 673,60
215100	ONET SERVICE NETTOYAGE 02/14 FR058	610,00		610,00	21/03/2014	5 478	235,07	194,42	40,64
215100	KUWAIT PETROLEUM FR058	2 133,20		2 133,20	21/03/2014	5 478	822,05	679,91	142,14
215100	KUWAIT PETROLEUM FR058	3 837,40		3 837,40	21/03/2014	5 478	1 478,78	1 223,09	255,69
215100	ENDRESS HAUSER FR058	650,00		650,00	21/03/2014	5 478	250,48	207,17	43,31
215100	FGINOX FR058	294,46		294,46	21/03/2014	5 478	113,47	93,85	19,62
215100	ENDRESS HAUSER FR058	1 991,87		1 991,87	21/03/2014	5 478	767,59	634,87	132,72
215100	AEROE MODULES FR058	131 400,00		131 400,00	21/03/2014	5 478	50 636,25	41 881,05	8 755,20
215100	REXEL FR058	1 328,00		1 328,00	21/03/2014	5 478	511,76	423,27	88,48
215100	VERSCHOORE CONSTRUCTION FR058	15 024,00		15 024,00	21/03/2014	5 478	5 789,64	4 788,59	1 001,05
215100	REVEL FOS FR058	785,00		785,00	21/03/2014	5 478	302,51	250,20	52,30
215100	SAIT - TRAVAUX CALORIFURGE FR058	4 480,20		4 480,20	21/03/2014	5 478	1 726,49	1 427,97	298,52
215100	ATLANTIC GUILLOT FR058	152,88		152,88	21/03/2014	5 478	58,91	48,73	10,19
215100	PRODEVAL MODIF ARRIVE EAU FR058	1 500,00		1 500,00	21/03/2014	5 478	578,04	478,09	99,95
215100	EBI AGROCUV SOLDE DES TRAVAUX FR058	25 150,00		25 150,00	21/03/2014	5 478	9 691,79	8 016,05	1 675,75
215100	COFELY INEO FR058	40 950,00		40 950,00	21/03/2014	5 478	15 780,48	13 051,97	2 728,50
215100	EBI AGROCUV MISE EN SECU NUCLEOS	835,64		835,64	21/03/2014	5 478	322,02	266,34	55,68
215100	EBI TRAVAUX TUYAUTERIE FR058	5 765,02		5 765,02	21/03/2014	5 478	2 221,61	1 837,48	384,12

215100	EBI AGROCUV TRAVAUX SUPP FR058	17 614,37		17 614,37	21/03/2014	5 478	6 787,87	5 614,22	1 173,65
215100	BFL DEXIS FR058	1 013,84		1 013,84	21/03/2014	5 478	390,69	323,14	67,55
215100	REGIPROCESS TRAV TUYAUTERIE FR058	13 446,00		13 446,00	21/03/2014	5 478	5 181,55	4 285,64	895,91
215100	REGIPROCESS TRAV TUYAUTERIE FR058	6 554,00		6 554,00	21/03/2014	5 478	2 525,65	2 088,95	436,69
215100	REGIPROCESS TRAV TUYAUTERIE FR058	27 508,00		27 508,00	21/03/2014	5 478	10 600,47	8 767,61	1 832,86
215100	SAIT CALORIFURGE FR058	12 019,80		12 019,80	21/03/2014	5 478	4 631,95	3 831,06	800,88
215100	FAIVRE - AERATEUR FR058	3 665,00		3 665,00	21/03/2014	5 478	1 412,34	1 168,14	244,20
215100	ADS MISE EN SERVICE FR058	315,00		315,00	21/03/2014	5 478	121,39	100,40	20,99
215100	REFAC ICS VALO BIOGAZ - FR058 - VSA	831 111,18		831 111,18	21/03/2014	5 478	320 276,69	264 899,62	55 377,07
215100	BRUNEAU AC CARTOUCHE ENCRE FR058	210,82		210,82	21/03/2014	5 478	81,24	67,19	14,05
215100	BRUNEAU AC FOURNITURE ENCRE FR058	227,32		227,32	21/03/2014	5 478	87,60	72,45	15,15
215100	BRUNEAU AC CARTOUCHE ENCRE FR058	124,94		124,94	21/03/2014	5 478	48,15	39,82	8,32
215100	QUINCANOR AC FOURNITURES FR058	186,21		186,21	21/03/2014	5 478	71,76	59,35	12,41
215100	QUINCANOR AC FOURNITURES FR058	156,80		156,80	21/03/2014	5 478	60,42	49,98	10,45
215100	QUINCANOR AC FOURNITURES FR058	151,07		151,07	21/03/2014	5 478	58,22	48,15	10,07
215100	LA ROBINETTERIE INDUS FR058	420,00		420,00	21/03/2014	5 478	161,85	133,87	27,98
215100	ECONOMO AC FOURNITURES	519,50		519,50	21/03/2014	5 478	200,19	165,58	34,61
215100	EBI AGROCUV AC CHAISE INOX	402,12		402,12	21/03/2014	5 478	154,96	128,17	26,79
215100	REXEL AC FOURNITURES	587,38		587,38	21/03/2014	5 478	226,35	187,22	39,14
215100	LAVENDON LOC CHARRIOT FR058	1 489,73		1 489,73	21/03/2014	5 478	574,08	474,82	99,26
215100	LAVENDON LOC TREUIL FR058	60,94		60,94	21/03/2014	5 478	23,48	19,42	4,06
215100	LAVENDON LOC MAT FR058	324,98		324,98	21/03/2014	5 478	125,23	103,58	21,65
215100	LAVENDON LOC CHARRIOT FR058	527,91		527,91	21/03/2014	5 478	203,44	168,26	35,17
215100	LAVENDON LOC 14/04/14-24/04/14	911,13		911,13	21/03/2014	5 478	351,11	290,40	60,71
215100	LAVENDON LOC 14/04/14-24/04/14 FR58	758,52		758,52	21/03/2014	5 478	292,30	241,76	50,54
215100	LAVENDON LOC FR058	364,36		364,36	21/03/2014	5 478	140,41	116,13	24,28
215100	LAVENDON LOC MAT VERTICAL	607,39		607,39	21/03/2014	5 478	234,06	193,59	40,47
215100	LAVENDON LOC MAT ROULANT	1 460,64		1 460,64	21/03/2014	5 478	562,87	465,55	97,32
215100	CEGELEC REMPL BORNE CASSE FR058	910,00		910,00	21/03/2014	5 478	350,68	290,04	60,63
215100	ONET NETTOYAGE LOCAUX 03/2014 FR058	610,00		610,00	21/03/2014	5 478	235,07	194,42	40,64
215100	ONET NETTIYAGE LOCAUX 1/04-18/04	457,50		457,50	21/03/2014	5 478	176,30	145,82	30,48
215100	SPGS POMPAGE FOSSE+FRAIS ELIM FR058	3 238,60		3 238,60	21/03/2014	5 478	1 248,03	1 032,24	215,79
215100	DESAUTEL FR058	3 199,10		3 199,10	21/03/2014	5 478	1 232,80	1 019,65	213,16
215100	DESAUTEL MAT ALARME FR058	102,12		102,12	21/03/2014	5 478	39,35	32,55	6,80
215100	ONET TRAITEMENT DECHET	470,70		470,70	21/03/2014	5 478	181,39	150,03	31,36
215100	ONET TRAITEMENT DIVERS 04/2014	503,10		503,10	21/03/2014	5 478	193,87	160,35	33,52
215100	FRAIS DE CAUTION	2 979,62		2 979,62	21/03/2014	5 478	1 148,23	949,69	198,53
215100	FRAIS DE CAUTION	3 012,73		3 012,73	21/03/2014	5 478	1 160,98	960,25	200,74
215100	LAVENDON	247,51		247,51	21/03/2014	5 478	95,38	78,89	16,49
215100	FG INOX	71,20		71,20	21/03/2014	5 478	27,44	22,69	4,74
215100	PACK SERVICE	2 596,56		2 596,56	21/03/2014	5 478	1 000,61	827,60	173,01
215100	DESAUTEL	960,00		960,00	21/03/2014	5 478	369,95	305,98	63,96
215100	REXEL	390,28		390,28	21/03/2014	5 478	150,40	124,39	26,00
215100	DESAUTEL	19 947,50		19 947,50	21/03/2014	5 478	7 686,96	6 357,86	1 329,11
215100	COFELY INEO	28 000,00		28 000,00	21/03/2014	5 478	10 790,07	8 924,42	1 865,64
215100	LRI - JOINT/TAMIS	154,71		154,71	21/03/2014	5 478	59,62	49,31	10,31
215100	GERARD PERRIER - FR058	30 800,00		30 800,00	21/03/2014	5 478	11 869,08	9 816,87	2 052,21
215100	SAIT - TVX CALORIFUGE TUYAU - FR058	6 866,60		6 866,60	21/03/2014	5 478	2 646,11	2 188,59	457,52
215100	DESAUTEL - ABSORBANT SECU - FR058	176,00		176,00	21/03/2014	5 478	67,82	56,10	11,73
215100	REXEL - PRISE - FR058	70,18		70,18	21/03/2014	5 478	27,04	22,37	4,68
215100	REXEL - FR058	2 747,91		2 747,91	21/03/2014	5 478	1 058,93	875,84	183,09
215100	MANTELEC - FR058	1 519,56		1 519,56	21/03/2014	5 478	585,58	484,33	101,25
215100	QUINCANOR - FR058	239,15		239,15	21/03/2014	5 478	92,16	76,22	15,93
215100	KUWAIT PETROLEUM Mahler G5 - FR058	3 464,32		3 464,32	21/03/2014	5 478	1 335,01	1 104,18	230,83
215100	GERARD PERRIER - REGUL TVX - FR058	4 500,00		4 500,00	21/03/2014	5 478	1 734,12	1 434,28	299,84
215100	FGINOX - PETITS MATERIELS FR058	626,97		626,97	21/03/2014	5 478	241,61	199,83	41,78
215100	BUNG'ECO - container stockage-FR058	4 040,00		4 040,00	21/03/2014	5 478	1 556,85	1 287,67	269,19
215100	AVIPUR - cages pigeons - FR058	4 113,00		4 113,00	21/03/2014	5 478	1 584,98	1 310,93	274,05
215100	FGINOX - PETITS MATERIELS FR058	21,60		21,60	21/03/2014	5 478	8,32	6,88	1,44
215100	EDF OPTIMAL - FR058 - SOLDE	0,00		0,00	21/03/2014	5 478	-	0,00	-
215100	SAIT - TVX CALORIFUGE - FR058	46 066,80		46 066,80	21/03/2014	5 478	17 752,28	14 682,85	3 069,44
215100	MESSER - detendeur - FR058	1 178,25		1 178,25	21/03/2014	5 478	454,05	375,54	78,51
215100	DESAUTEL - douche portative - FR058	568,04		568,04	21/03/2014	5 478	218,90	181,05	37,85
215100	TECHSIGN - tape adhesive - FR058	1 339,00		1 339,00	21/03/2014	5 478	516,00	426,78	89,22
215100	ONET SERVICES FR058	573,30		573,30	21/03/2014	5 478	220,93	182,73	38,20
215100	DESAUTEL - CORRECTIF DETECTION	230,88		230,88	21/03/2014	5 478	88,97	73,59	15,38

215100	PARTENAIRES FC FR058	2 780,67		2 780,67	21/03/2014	5 478	1 071,56	886,28	185,28
215100	MANTELEC - FR058	254,29		254,29	21/03/2014	5 478	97,99	81,05	16,94
215100	REFAC ICS VALO BIOGAZ - SITU n°2 - FR058 - VSA	46 274,87		46 274,87	21/03/2014	5 478	17 832,47	14 749,16	3 083,30
215100	SAIT - FR058	15 732,60		15 732,60	21/03/2014	5 478	6 062,71	5 014,44	1 048,27
215100	SAIT - FR058	6 411,00		6 411,00	21/03/2014	5 478	2 470,54	2 043,37	427,17
215100	TEMPS INTERNE 2014	227 504,00		227 504,00	21/03/2014	5 478	87 670,86	72 512,23	15 158,63
215100	OPTIMAL SOLUTIONS	1 679,54		1 679,54	21/03/2014	5 478	647,23	535,32	111,91
215100	RG CONSULTANT	600,00		600,00	21/03/2014	5 478	231,22	191,24	39,98
215100	DESAUTLEL (Remplacement détecteurs)	288,62		288,62	21/03/2014	5 478	111,22	91,99	19,23
215100	COFELY INEO	6 825,00		6 825,00	21/03/2014	5 478	2 630,08	2 175,33	454,75
215100	MESSER	529,44		529,44	21/03/2014	5 478	204,02	168,75	35,28
215100	SAIT (Ttavaux de calorifuge)	1 030,00		1 030,00	21/03/2014	5 478	396,92	328,29	68,63
215100	TRANSFO SERVICES	3 428,00		3 428,00	21/03/2014	5 478	1 321,01	1 092,60	228,41
215100	AGILICOM	3 333,03		3 333,03	21/03/2014	5 478	1 284,42	1 062,33	222,08
215100	ENDRESS + HAUSER FR058	801,54		801,54	21/03/2014	5 478	308,88	255,47	53,41
215100	PROVENCE EAU	1 728,70		1 728,70	21/03/2014	5 478	666,17	550,99	115,18
		0,00		0,00			-	0,00	-
215100	GRS VALTECH	67 500,00		67 500,00	21/03/2014	5 478	26 011,77	21 514,24	4 497,54
215100	GRS VALTECH	36 038,07		36 038,07	21/03/2014	5 478	13 887,62	11 486,39	2 401,22
215100	COFELY INEO	24 018,60		24 018,60	21/03/2014	5 478	9 255,80	7 655,44	1 600,36
215100	SOCOTEC	900,00		900,00	21/03/2014	5 478	346,82	286,86	59,97
215100	BRENNTAG	3 712,72		3 712,72	21/03/2014	5 478	1 430,73	1 183,35	247,38
215100	EDF OPTIMAL SOLUTIONS	0,00		0,00	21/03/2014	5 478	-	0,00	-
215100	EDF OPTIMAL SOLUTIONS	22 229,40		22 229,40	21/03/2014	5 478	8 566,31	7 085,16	1 481,15
215100	EDF OPTIMAL SOLUTIONS	33 002,67		33 002,67	21/03/2014	5 478	12 717,90	10 518,92	2 198,97
215100	EDF OPTIMAL SOLUTIONS	36 458,96		36 458,96	21/03/2014	5 478	14 049,81	11 620,54	2 429,27
215100	LAVENDON	1 108,75		1 108,75	21/03/2014	5 478	427,27	353,39	73,88
215100	LAVENDON	781,29		781,29	21/03/2014	5 478	301,08	249,02	52,06
		0,00		0,00			-	0,00	-
		0,00		0,00			-	0,00	-
		0,00		0,00			-	0,00	-
		0,00		0,00			-	0,00	-
215100	MENGOT & ASSOCIES	5 220,00		5 220,00	21/03/2014	5 478	2 011,58	1 663,77	347,81
215100	MENGOT & ASSOCIES	550,00		550,00	21/03/2014	5 478	211,95	175,30	36,65
215100	MENGOT & ASSOCIES	580,00		580,00	21/03/2014	5 478	223,51	184,86	38,65
215100	MENGOT & ASSOCIES	350,00		350,00	21/03/2014	5 478	134,88	111,56	23,32
215100	VSA - ICS - REFAC COMM APP AFF	77 500,00		77 500,00	21/03/2014	5 478	29 865,37	24 701,53	5 163,84
215100	VSA - ICS - MONTAGE ESSAI 2011	20 531,24		20 531,24	21/03/2014	5 478	7 911,91	6 543,91	1 368,00
215100	ERDF - ETUDE A PROD MED	3 310,00		3 310,00	21/03/2014	5 478	1 275,54	1 054,99	220,55
215100	MARSH - TRC	4 612,46		4 612,46	21/03/2014	5 478	1 777,46	1 470,13	307,33
215100	MARSH - TRC 01/09/2013 - 30/04/2014	59 727,39		59 727,39	21/03/2014	5 478	23 016,52	19 036,88	3 979,65
215100	DEKRA N°3	275,00		275,00	21/03/2014	5 478	105,97	87,65	18,32
215100	DEKRA N°4	275,00		275,00	21/03/2014	5 478	105,97	87,65	18,32
215100	DEKRA N°5	275,00		275,00	21/03/2014	5 478	105,97	87,65	18,32
215100	ERDF - PTF	10 136,05		10 136,05	21/03/2014	5 478	3 906,02	3 230,66	675,37
215100	DEKRA N°5	275,00		275,00	21/03/2014	5 478	105,97	87,65	18,32
215100	ORANGE - ETUDE SUIVI TRAVAUX	1 063,72		1 063,72	21/03/2014	5 478	409,91	339,04	70,88
215100	DEKRA N°6	275,00		275,00	21/03/2014	5 478	105,97	87,65	18,32
215100	DEKRA N°7	275,00		275,00	21/03/2014	5 478	105,97	87,65	18,32
215100	ERDF - PTF	76 257,84		76 257,84	21/03/2014	5 478	29 386,69	24 305,62	5 081,07
215100	DEKRA N°9	275,00		275,00	21/03/2014	5 478	105,97	87,65	18,32
215100	MARSH - TRC 05/2014	4 020,26		4 020,26	21/03/2014	5 478	1 549,25	1 281,38	267,87
215100	DEKRA N°10	275,00		275,00	21/03/2014	5 478	105,97	87,65	18,32
215100	DEKRA N°11	130,00		130,00	21/03/2014	5 478	50,10	41,43	8,66
215100	AVIPUR - EFFAROCHEUR	1 045,00		1 045,00	21/03/2014	5 478	402,70	333,07	69,63
		0,00		0,00			-	0,00	-
215100	ERDF - Trvx Réseau	90 959,61		90 959,61	08/05/2015	5 065	30 493,47	23 938,63	6 554,84
		0,00		0,00			-	0,00	-
215100	FGINOX - FR058	727,04		727,04	15/6/15	5 027	240,08	187,29	52,79
215100	COFELY INEO - FR058	5 040,00		5 040,00	15/6/15	5 027	1 664,29	1 298,35	365,94
215100	VALPES - FR058	1 356,38		1 356,38	15/6/15	5 027	447,90	349,42	98,48
215100	SENSUS - FR058	890,00		890,00	15/6/15	5 027	293,89	229,27	64,62
215100	SOCOTEC - FR058	900,00		900,00	15/6/15	5 027	297,20	231,85	65,35
215100	PROVENCE EAU - FR058	904,06		904,06	15/6/15	5 027	298,54	232,89	65,64
215100	TECALEMIT - FR058	861,27		861,27	15/6/15	5 027	284,41	221,87	62,54
215100	GRS VALTECH - FR058	22 500,00		22 500,00	15/6/15	5 027	7 429,88	5 796,20	1 633,68

215100	GERAL - FR058	7 700,00		7 700,00	15/6/15	5 027	2 542,67	1 983,59	559,08
215100	GEMU - FR058	139,67		139,67	15/6/15	5 027	46,12	35,98	10,14
215100	AEROE - FR058	43 800,00		43 800,00	15/6/15	5 027	14 463,50	11 283,27	3 180,23
215100	COFELY INEO - FR058	4 481,40		4 481,40	15/6/15	5 027	1 479,83	1 154,45	325,39
215100	COFELY INEO - FR058	6 825,00		6 825,00	15/6/15	5 027	2 253,73	1 758,18	495,55
215100	PRODEVAL - FR058	2 760,00		2 760,00	15/6/15	5 027	911,40	711,00	200,40
215100	ALTEAD - FR058	950,00		950,00	15/6/15	5 027	313,71	244,73	68,98
215100	TRIOPLAST - FR058	1 272,00		1 272,00	15/6/15	5 027	420,04	327,68	92,36
215100	FGINOX - FR058	1 033,92		1 033,92	15/6/15	5 027	341,42	266,35	75,07
215100	COFELY INEO - Eclairage containers	1 907,00		1 907,00	1/6/15	5 041	633,27	495,19	138,08
215100	EBI - Fabrication marche pied	5 300,00		5 300,00	23/6/15	5 019	1 744,49	1 359,06	385,44
215100	MRU - Analyseur de combustion	4 464,60		4 464,60	1/9/15	4 949	1 427,16	1 097,88	329,27
215100	OREXAD - Matériels	2 097,58		2 097,58	10/6/15	5 032	694,05	541,90	152,15
		0,00		0,00			-	0,00	-
215100	VF - REFAC EPC - SITU n°4	7 632,00		7 632,00	3/12/15	4 856	2 340,21	1 766,55	573,66
215100	MRU - analyseur combustion	2 335,20		2 335,20	10/12/15	4 849	713,71	537,93	175,78
215100	ROSSI - Remise état charpente	6 550,00		6 550,00	6/7/16	4 640	1 797,02	1 281,77	515,25
215100	ENGIE - Liason radio	13 900,00		13 900,00	23/9/16	4 561	3 638,81	2 526,44	1 112,37
215100	LANTEK - HP Prodesk	1 436,00		1 436,00	1/3/17	4 402	337,63	218,56	119,07
215100	CP SISTEMI - Server Harware Licence	441,00		441,00	1/5/17	4 341	98,95	61,87	37,08
215100	QUINCANOR - échafaudage roulant	662,82		662,82	31/3/17	4 372	152,36	97,03	55,34
		0,00		0,00			-	0,00	-
215100	AUTO LAVAGE NUCLEOS - Aquiro	13 546,30		13 546,30	1/1/18	4 096	2 410,95	1 203,82	1 207,13
215100	AUTO LAVAGE NUCLEOS - Siemens	1 544,35		1 544,35	1/1/18	4 096	274,86	137,24	137,62
215100	AUTO LAVAGE NUCLEOS - Ineo 30%	7 245,00		7 245,00	1/1/18	4 096	1 289,45	643,84	645,61
215100	AUTO LAVAGE NUCLEOS - Techsim	15 004,90		15 004,90	1/1/18	4 096	2 670,55	1 333,44	1 337,11
215100	AUTO LAVAGE NUCLEOS - Ineo 70%	16 905,00		16 905,00	1/1/18	4 096	3 008,73	1 502,30	1 506,43
		0,00		0,00			-	0,00	-
215100	ENGIE - Modification liaison radio	4 700,00		4 700,00	21/2/18	4 045	787,79	363,68	424,10
215100	ENGIE - Ajout wifi bâtiment 100%	4 232,00		4 232,00	13/2/18	4 053	716,30	335,18	381,12
215100	SNRR - Talki Walki - PTI	1 761,20		1 761,20	31/5/18	3 946	258,42	95,51	162,91
215100	STP - Garde corps	1 280,00		1 280,00	24/7/18	3 892	172,66	52,62	120,04
215100	PCM - Pompe a ROTOR	19 860,00		19 860,00	9/8/18	3 876	2 608,03	737,83	1 870,20
215100	STP - Portail	2 479,20		2 479,20	13/11/18	3 780	270,88	31,48	239,39
215100	STP - Portail	816,00		816,00	13/11/18	3 780	89,16	10,36	78,79
215100	STP - Portail	1 224,00		1 224,00	18/11/18	3 775	132,29	13,94	118,35
215100	LABARONNE CITAF - 4 citernes + équipements	35 950,00		35 950,00	27/11/18	3 766	3 808,83	324,56	3 484,27
215100	STP - Travaux mise en place pompes	3 718,80		3 718,80	28/11/18	3 765	393,12	32,60	360,52
215100	CONCEPT CONSTRCUTION - Lits sable citerne	5 660,00		5 660,00	4/12/18	3 759	590,24	40,65	549,59
215100	CONCEPT CONSTRCUTION - Lits sable citerne	5 660,00		5 660,00	10/12/18	3 753	582,14	31,67	550,47
215100	CONCEPT CONSTRCUTION - Lits sable citerne	5 660,00		5 660,00	10/12/18	3 753	582,14	31,67	550,47
215100	CONCEPT CONSTRCUTION - Lits sable citerne	4 880,00		4 880,00	10/12/18	3 753	501,91	27,31	474,61
215100	CONCEPT CONSTRUCTION - démolition plots	22 110,00		22 110,00	31/12/18	3 732	2 162,42		2 162,42
		0,00					-		-
215100	STP - Réalisation by-pass tuyauterie	3 498,00		3 498,00	1/2/19	3 700	314,82		314,82
215100	STP - Réalisation chassis pompe	5 800,00		5 800,00	1/2/19	3 700	522,00		522,00
215100	STP - 2 soupapes	2 287,00		2 287,00	26/2/19	3 675	191,67		191,67
215100	STP - Passerelle accès disjoncteur	2 890,00		2 890,00	28/2/19	3 673	240,77		240,77
215100	ENGIE - armoire elec	36 425,00		36 425,00	28/3/19	3 645	2 778,09		2 778,09
215100	ENGIE - progra automate	5 500,00		5 500,00	29/3/19	3 644	418,08		418,08
215100	ENGIE - raccordement debitmetre	1 970,00		1 970,00	29/3/19	3 644	149,75		149,75
		0,00		0,00			-		-
215400	BUNGECO - container stockage	1 600,00		1 600,00	11/7/19	3 540	78,19		78,19
		0,00		0,00			-		-
215100	CLARKE Energy - Maintenance 40kh GM1 GM2 GM3	467 064,69		467 064,69	13/5/19	3 599	30 108,09		30 108,09
215100	ABB - Maintenance turbon moteur	17 983,68		17 983,68	13/5/19	3 599	1 159,27		1 159,27
		0,00		0,00			-		-
Total		9 820 786,24		9 820 786,24			3 552 014,42		660 343,18
									11 776,45
									672 119,63

Les cases en bleu sont à renseignées pour le calcul des montants. En jaune sont notées des valeurs d'exemple.

REGUL V 01/11

RAMG = 35 000€ par an et par MW installé et exploité ; calcul au prorata des mois

		Données de référence	
		Puissance installée effective	Calcul du Seuil Production Electrique Minimal
		MW	MWh/mois
T1	Janvier	5,2	2 375,7
	Février	5,2	2 145,8
	Mars	5,2	2 375,7
T2	Avril	5,2	2 299,1
	Mai	5,2	2 375,7
	Juin	5,2	2 299,1
T3	Juillet	5,2	2 375,7
	Août	5,2	2 375,7
	Septembre	5,2	2 299,1
T4	Octobre	5,2	2 375,7
	Novembre	5,2	2 299,1
	Décembre	5,2	2 375,7
TOTAUX			27 972 MWh

MW	Seuil MWh min	Redevance annuelle min
0,0	-	- €
2,4	12 795	85 764 €
3,8	20 383	135 793 €
5,2	27 972	185 822 €

Production 2019

Production Electrique (Relevés ERDF, CARDI 0000482480)	Analyse des Productions électriques vendues à EDF Obligation d'Achat (Contrat BOA0024610)			MWh dans le Seuil Minimum de Production	
	MWh cumulés	MWh excédentaires			
	MWh	cumulés	du mois	MWh par mois	
T1	2 632,46	2 632,5	-	-	2 632,5
	2 179,35	4 811,8	-	-	2 179,4
	2 733,99	7 545,8	-	-	2 734,0
T2	2 633,27	10 179,1	-	-	2 633,3
	2 098,70	12 277,8	-	-	2 098,7
	2 031,71	14 309,5	-	-	2 031,7
T3	2 339,95	16 649,4	-	-	2 339,9
	2 614,24	19 263,7	-	-	2 614,2
	2 355,28	21 619,0	-	-	2 355,3
T4	2 329,45	23 948,4	-	-	2 329,5
	1 587,69	25 536,1	-	-	1 587,7
	555,02	26 091,1	-	-	555,0
	26 091,11 MWh	✓	✓	,00 MWh	26 091,1 MWh

excédentaires

Inclus dans le Seuil Minimum de Production

Valeur €/MWh

Tarif référence T	Tarif Prime avec V = 70,00%	Total tarif	Chiffre d'Affaire lié à la Vente du Seuil Minimum de Production	Chiffre d'Affaire Electrique total	Chiffre d'Affaire Electrique Production Excédentaire
€/MWh	€/MWh	€/MWh	€	€	€
87,65	43,17	130,82	344 378,81 €	344 378,81 €	- €
87,65	43,17	130,82	285 103,09 €	285 103,09 €	- €
87,65	43,17	130,82	357 660,70 €	357 660,70 €	- €
87,65	43,17	130,82	344 484,25 €	344 484,25 €	- €
87,65	43,17	130,82	274 552,46 €	274 552,46 €	- €
87,65	43,17	130,82	265 788,04 €	265 788,04 €	- €
87,65	43,17	130,82	306 111,74 €	306 111,74 €	- €
87,65	43,17	130,82	341 994,62 €	341 994,62 €	- €
87,65	43,17	130,82	308 117,99 €	308 117,99 €	- €
87,65	43,17	130,82	304 738,91 €	304 738,91 €	- €
88,18	43,43	131,61	208 955,62 €	208 955,62 €	- €
88,18	43,43	131,61	73 045,79 €	73 045,79 €	- €
			3 414 932,01 €	3 414 932,01 €	- €

Consommations EDF

Consommat* EDF Poste 1 (équilibre) - (1-192U1B)	Consommat* EDF Poste 2 (soutirage) - (1-1BTXW)
€	€
158,53	7 174,89
212,77	7 744,60
189,75	5 192,50
145,62	4 994,79
329,07	13 868,55
192,40	5 185,06
149,81	3 933,68
171,29	5 846,80
253,19	5 030,87
251,58	4 179,76
836,67	5 118,07
283,75	2 835,74
3 174 €	63 238 €

Déficits de Recettes Electriques

Recettes Electriques	Recettes Electriques Excédentaires	Redevance variable
Chiffre d'Affaire Electrique - consommations EDF	Recettes Electriques - Chiffre d'Affaire ANNUEL pour Seuils Min Production	67% des Recettes Electriques Excédentaires
966 469,56 €	- €	- €
860 109,26 €	- €	- €
948 706,06 €	- €	- €
573 234,75 €	- €	- €

A reporter année précédentes : - €

RAMG versée en début d'année 182 000,00 €

Montant à verser Trimestre 1 : - €

Montant à verser Trimestre 2 : - €

Montant à verser Trimestre 3 : - €

Montant à verser Trimestre 4 : - €

Déficit à reporter l'année prochaine : - 247 543,67 €

= A - B - C

= (A - B - C) - D

= 67% x (A - B - C - D)

Conditions de paiement :
Un titre de recette est émis par le Déléguant à Trimestre échu, à réception de l'ensemble des justificatifs nécessaires soit à J+30 au plus tard, selon les règles de calcul détaillées ci-dessus.
Le versement par le Délégataire devra être réalisé dans les 30 jours suivant la réception de ce titre de recette.

DSP pour la valorisation énergétique du biogaz produit sur le CSD de La Crau, y compris l'entretien et le réglage du réseau biogaz et le traitement des lixiviats

Reçu au Contrôle de légalité le 27 novembre 2020